



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de Bugeois-Vallée

Junin 2021



ENTRE

- **La communauté de communes Baugeois-Vallée**
Représentée par son Président, M. Philippe CHALOPIN, autorisé à l'effet des présentes par la délibération du conseil communautaire en date du 3 juin 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Pierre ORY, Préfet du département du Maine-et-Loire,
Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

En partenariat avec la Région Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire,

En présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes et les membres du bureau de la communauté de communes Baugeois-Vallée,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - À court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.



Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturel, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la communauté de communes Baugeois-Vallée, le CRTE met en lien les contrats suivants :

- Le contrat territoire-région 2020, signé en août 2018
- Le contrat local d'engagement du schéma directeur d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), approuvé en octobre 2019
- Le contrat local d'éducation artistique 2020-2023, approuvé en juin 2020
- Le contrat territorial eau du Bassin de l'Authion 2020-2025
- Le programme Petites Villes de Demain avec Baugé-en-Anjou et Noyant-Villages, programme partenarial piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires

La Région des Pays de la Loire est en cours d'adoption de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce document s'appliquera aux schémas de niveau infra.

Le territoire de Baugeois-Vallée est également concerné par :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021 – adopté en 2009 et révisé en novembre 2015, préparation du SDAGE 2022-2027 en cours ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Authion (communes concernées : toutes) – approuvé le 22 décembre 2017 ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Loir (communes concernées : Baugé-en-Anjou et Noyant-Villages) – approuvé le 25 septembre 2015 ;
- Le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021 – approuvé le 23 novembre 2015 ;
- La Charte du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (communes concernées : Beaufort-en-Anjou, la Ménitrie, les Bois d'Anjou et Mazé-Milon) – 2008-2020, en cours de renouvellement.

Par ailleurs, le SCOT du Pays des Vallées d'Anjou est un document réglementaire à l'échelle intercommunale, qui sert de référence pour les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLH, PCAET..) de l'actuelle CCBV. Il a été approuvé en 2016, et est aujourd'hui en cours de révision pour s'appliquer au territoire de Baugeois-Vallée. Ce futur SCOT sera applicable pour dix-huit ans, de 2022 à 2041. Ce SCOT inclura un schéma des zones d'activités économiques (ZAE), qui vise à encadrer la consommation du foncier économique. La démarche de révision se fait en lien étroit avec l'élaboration du Programme Local de l'Habitat à l'échelle communautaire.



Les communes du territoire sont couvertes par les documents d'urbanisme suivants :

- PLU Baugé-en-Anjou (en cours d'élaboration)
- PLU Beaufort en Anjou (en cours de révision)
- PLU Noyant-Villages (en cours d'élaboration)
- PLU Les Bois d'Anjou (approuvé – mars 2020)
- PLU Mazé-Milon (en cours de révision)
- PLU La Ménitré (en cours de révision)
- RNU La Pellerine

Les choix liés à l'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations, ainsi l'ensemble des documents de planification s'efforceront d'intégrer les déterminants de santé dans une démarche d'urbanisme favorable à la santé sur l'ensemble du territoire.

La communauté de communes Baugeois-Vallée s'est dotée d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, approuvé le 19 décembre 2019. L'élaboration du PCAET a été l'occasion pour la communauté de communes Baugeois-Vallée de travailler conjointement sur son projet de territoire, avec une démarche de concertation commune. Le projet de territoire a lui été arrêté en février 2020.

Le projet de territoire de Baugeois-Vallée se nourrit de toutes les démarches et schémas existants sur le territoire intercommunal. On peut notamment citer :

- La stratégie touristique, approuvée en juillet 2019, visant la valorisation du patrimoine naturel et bâti, le développement de la randonnée et du vélo, l'excellence des prestations touristiques en particulier sur le tourisme durable - à ce titre, une démarche de labellisation "Passport Vert" est engagée avec Anjou Tourisme depuis l'automne 2020 ;
- La reconnaissance de Baugeois-Vallée en tant que Territoire Engagé pour la Nature (TEN) par le Comité régional biodiversité, à la suite de la candidature déposée en janvier 2021, valorisant les projets visant la connaissance, la valorisation et la préservation de l'environnement ;
- L'étude en cours sur l'alimentation, dans le cadre du Pass'Collectivité, avec le souhait d'engager par la suite un Projet Alimentaire Territorial ;
- L'étude en cours sur l'économie circulaire ;
- L'étude en cours sur les zones humides ;
- L'étude sur les tiers-lieux ;
- Le schéma directeur pour l'eau potable ;
- L'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.



Les communes sont par ailleurs engagées dans les démarches, schémas et contrats suivants :

Baugé-en-Anjou :

- Contrat Local de Santé (depuis 2015, avec un avenant en cours de renouvellement)
- Contrat Local Sécurité et Prévention Délinquance
- Schéma directeur mode doux (en cours d'élaboration pour le second trimestre 2021)
- Schéma Directeur Aménagement Lumière (en cours d'élaboration depuis 2020 et prévu pour fin 2021)
- Plan Alimentaire de Référence (prévu pour réalisation en 2021)
- Convention Territoriale Globale (CTG)
- OPAH-RU

Mazé-Milon :

- Dispositif Anjou Cœur de Village avec le Département pour l'opération du centre-ville de Mazé
- Etude AURA sur le centre-bourg de Fontaine-Milon pour l'opération de voirie à Fontaine-Milon
- Mission de conseil en énergie partagé avec le SIEMML sur le volet énergétique du bâti de la commune
- Schéma directeur liaison douce pour l'opération d'aménagement de liaison douce
- Contractualisation DRAC/Région/CLEA/CADC pour le pôle régional de la BD à La Bulle
- Plan de relance numérique pour les écoles

Les Bois d'Anjou :

- Étude AURA sur l'ensemble des centres-bourgs des Bois d'Anjou (lancement de la consultation afin de recruter un maître d'œuvre – 2021-2025)

Les communes des Bois d'Anjou, Mazé-Milon, La Ménittré et Beaufort-en-Anjou (secteur de la Vallée) sont par ailleurs engagées dans une même convention territoriale globale (CTG).

Des Maisons France Services sont créées ou en cours de création à Baugé-en-Anjou et à Beaufort-en-Anjou (à l'échelle de l'Entente-Vallée).

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années. La communauté de communes Baugeois-Vallée a souhaité s'engager dans cette démarche.



Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, SCOT, PLU des communes, PLH, SDAASP...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

Article 1er - Objet du CRTE de la communauté de communes Baugeois-Vallée

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la communauté de communes Baugeois-Vallée autour de projets concrets.

Article 2 – Stratégies du territoire

La stratégie du territoire de Baugeois-Vallée est issue de son projet de territoire, reprenant en grande partie le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de son schéma de cohérence territoriale en cours de révision, ainsi que la stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial.

I. Stratégie de transition écologique - Fonder la cohérence et la résilience territoriales sur ses richesses naturelles, patrimoniales et paysagères

1. Mettre en valeur l'armature verte, bleue et noire du territoire, entre forêts, bocages, cavités et vallées

- Protéger les zones écologiques majeures et réservoirs de biodiversité, maintenir et renforcer les continuités écologiques
- Connaître, préserver, restaurer et valoriser la biodiversité locale (faune, flore, milieux), ordinaire et remarquable, notamment dans les espaces urbanisés
- Intégrer les enjeux de la faune nocturne à travers la trame noire

2. Favoriser un développement respectueux de l'identité et de la diversité des paysages

- Prendre en compte et valoriser la diversité des paysages, notamment ceux du site UNESCO
- Valoriser le patrimoine remarquable tout en mobilisant des actions en faveur du patrimoine vernaculaire



3. Améliorer la qualité de vie au quotidien

- Prendre en compte et limiter les risques et les nuisances
- Améliorer la qualité de l'air (intérieur et extérieur) en réduisant les polluants atmosphériques
- Végétaliser les espaces publics pour améliorer le confort d'été

4. Veiller à l'utilisation économe des ressources en eau

- Anticiper la gestion de la ressource en eau en période de sécheresse et permettre la recharge des nappes phréatiques
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques, en réduisant les sources de pollution et en protégeant de manière élargie les captages en eau potable
- Poursuivre la mise en conformité des systèmes d'assainissement et améliorer la gestion des rejets urbains
- Conseiller les usagers (agriculteurs, habitants...) vers une meilleure gestion de l'eau

5. Relever le défi climatique par la maîtrise de la demande en énergie et la valorisation des ressources renouvelables pour la production énergétique

- Viser la sobriété énergétique dans l'urbanisme et le bâti
 - Optimiser et moderniser l'éclairage public
 - Améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments publics
 - Favoriser le recours aux matériaux biosourcés
- Soutenir le développement harmonieux et encadré des énergies renouvelables
 - Élaborer un schéma de développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, biogaz, géothermie...), identifiant précisément les gisements
 - Soutenir et accompagner les projets s'inscrivant dans ce schéma, avec un volet citoyen
 - Déployer et animer localement le programme solaire en Anjou autour de l'énergie photovoltaïque
- Réduire et valoriser les déchets
 - Encourager le tri et la valorisation des biodéchets (restauration collective, particuliers, professionnels...)
 - Soutenir le réemploi, la réparation et le partage des objets (via les repair cafés, les ressourceries...)
 - Réhabiliter les déchèteries et développer de nouvelles filières de tri pour limiter le stockage de tout venant
 - Limiter les déchets produits (ordures ménagères, recyclables et déchets déposés en déchèterie)
 - Augmenter le taux de valorisation des déchets avec la mise en place de nouvelles filières en déchèterie (placoplâtres, etc.)
- Assurer une gestion pérenne des carrières



II. Stratégie de développement économique – Soutenir et structurer l'économie rurale

1. Organiser l'offre d'accueil des entreprises

- S'appuyer sur la structuration territoriale pour organiser l'accueil des entreprises
- Maintenir la dynamique entrepreneuriale
 - Poursuivre la dynamique de création d'ateliers relais
 - Soutenir l'optimisation et l'adaptation de l'immobilier d'entreprises
 - Développer l'apprentissage et l'offre de formation
 - Améliorer les services aux entreprises et l'animation locale
 - Encourager les démarches de responsabilité sociétale
- Valoriser les filières économiques structurantes (végétal, écoconstruction et numérique)
- Encourager l'économie circulaire
 - Identifier les synergies et favoriser les mutualisations entre entreprises
 - Encourager la réduction et la valorisation des déchets, notamment professionnels
 - Soutenir l'évolution des modes de production et de consommation vers plus de durabilité

2. Rechercher un équilibre de l'offre commerciale

- Consolider l'offre en fonction de l'armature territoriale
- Conforter les commerces situés dans les centres et rechercher un équilibre et une complémentarité avec l'offre commerciale située en périphérie
- Assurer une desserte de services de première nécessité (alimentaire) dans les communes non pourvues

3. Affirmer la destination touristique Bugeois-Vallée

- Proposer un tourisme plus qualitatif et écoresponsable
 - Améliorer les services touristiques pour faciliter le parcours des visiteurs (wifi, information...)
 - Engager les acteurs touristiques dans la réduction de leur empreinte écologique
 - Accompagner les prestataires dans l'adaptation et l'amélioration de leur offre, pour une montée en gamme, notamment de la restauration
 - Diversifier et moderniser l'offre touristique, en développant notamment les structures d'accueil (hôtel, chambre d'hôtes, camping, aire de camping-car...)
- Mettre en réseau les « pépites », valoriser le patrimoine et mettre en récit le territoire
 - Organiser des animations et événementiels autour du patrimoine local (bâti, naturel, immatériel)
 - Rénover le patrimoine bâti et mettre en ambiance les espaces publics
 - Mettre en place un réseau d'ambassadeurs pour faire découvrir la destination



- Révéler le patrimoine naturel
 - Élaborer un schéma de valorisation touristique des massifs forestiers, intégré à la charte forestière de territoire
 - Favoriser le tourisme itinérant (accueil qualité vélo, boucle vélo, randonnée pédestre...)
 - Valoriser les espaces naturels sensibles (faune, flore...) et les espaces ouverts sur l'eau (port St-Maur, lac de Rillé...)

4. Préserver et valoriser l'agriculture et l'alimentation locales

- Protéger les activités et les outils agricoles dont le foncier
 - Limiter significativement la consommation d'espace agricole par l'urbanisation, éviter l'enclavement des terres agricoles dans des espaces urbanisés et le mitage
 - Favoriser les installations et la transmission des exploitations agricoles
 - Inciter les exploitations agricoles à mettre en place des actions environnementales vertueuses, tendant vers l'agroécologie
- Soutenir les potentiels économiques agricoles dans leur diversité
 - Créer des fermes-relais pour des nouveaux agriculteurs qui souhaitent tester leur activité
 - Faciliter la diversification des activités agricoles (vente directe, animation, hébergement, transformation, méthanisation...)
 - Soutenir l'élevage et conforter le végétal spécialisé
- Valoriser le potentiel économique et environnemental des forêts
 - Élaborer une charte forestière de territoire, valorisant l'agroforesterie et le bocage, avec un volet touristique
 - Valoriser la séquestration du carbone à travers le bois et les matériaux biosourcés
- Créer des synergies locales pour favoriser une alimentation durable et de proximité
 - Recenser l'offre des producteurs locaux et les besoins des consommateurs (restauration collective, restauration privée, particuliers, publics précaires) pour les mettre en adéquation
 - Favoriser et promouvoir les produits locaux, biologiques et de saison
 - Limiter le gaspillage alimentaire et les emballages alimentaires jetables

III. Stratégie de cohésion du territoire – Organiser le fonctionnement intercommunal

1. Structurer le développement grâce aux pôles et aux bourgs vivants

- Renforcer et consolider le maillage territorial
 - Renforcer le rôle et le poids des pôles d'équilibre
 - Consolider les pôles de proximité
 - Conforter les bourgs, socles de la vie rurale
- Garantir la vitalité des pôles et des bourgs
 - Agir conjointement sur le bâti, les logements, les commerces, les espaces publics (sécurisés, esthétiques et fonctionnels)
 - Valoriser l'identité patrimoniale des centres historiques
 - Maintenir les commerces et les services dans les pôles et leurs centralités



- Limiter la consommation d'espace et tendre vers la sobriété foncière

2. Développer les mobilités durables et l'aménagement numérique

- Soutenir les mobilités actives
 - Développer le maillage territorial des liaisons douces au sein des communes et au niveau intercommunal, en aménageant des pistes cyclables sécurisées
 - Proposer des services facilitant la pratique du vélo (système de location, ateliers de réparation, abris et stationnements vélo sécurisés, bornes de recharge...)
 - Encourager la pratique du vélo auprès des enfants (vélo-école, vélo-bus...)
- Favoriser le covoiturage, les transports en commun et l'intermodalité
 - Recenser les aires de covoiturage et identifier les flux majeurs
 - Adhérer à une plateforme territoriale de covoiturage
 - Communiquer sur l'offre existante de mobilités (train, car, transport solidaire, transport à la demande...)
 - Permettre le rabattement vers la gare de la Ménitrie
- Encourager le recours aux véhicules motorisés décarbonés
 - Déployer les bornes de recharge électrique et les stations bioGNV
 - Renouveler les flottes de véhicules des entreprises et administrations
- Limiter les déplacements en poursuivant l'aménagement numérique
 - Garantir l'accessibilité numérique du territoire, grâce au développement de la fibre et des bornes wifi publiques
 - Encourager la mise en place de plans de déplacements d'entreprises et soutenir les actions engendrées par les par ceux-ci (visioconférence, télétravail, covoiturage, flotte partagée...)
 - Accompagner les usages du numérique en multipliant les points d'accès (notamment aux innovations numériques) et en proposant des formations adaptées aux différents publics

3. Accompagner et accueillir les habitants au sein d'une ruralité dynamique

- Accompagner le développement par une croissance démographique raisonnée et équilibrée
- Produire une offre de logements diversifiée et adaptée aux différents publics (jeunes, seniors, locataires, gens du voyage, etc.)
- Favoriser un habitat plus sobre en ressources
 - Tendre vers la sobriété foncière
 - Massifier la rénovation énergétique, encourager la construction durable et réduire la précarité énergétique
 - Accompagner la gestion de l'eau potable et encourager la récupération des eaux de toiture
 - Prendre en compte le confort d'été et la qualité de l'air intérieur



4. Proposer des équipements et des services au plus près des citoyens

- Continuer à offrir des services au plus près des habitants à l'échelle des pôles
 - Favoriser la pratique et la diffusion artistique et culturelle, mettre en réseau les programmations culturelles locales
 - Développer les possibilités d'accueil de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse
 - Renforcer, rénover voire créer des équipements scolaires, sportifs et culturels pour améliorer leur accessibilité, leur performance énergétique et leur fonctionnalité, mais aussi répondre à l'attractivité et à la croissance démographique
- Conforter les services publics et les soins en simplifiant la relation à l'utilisateur
 - Harmoniser les modes de fonctionnement pour l'eau potable, l'assainissement et les déchets
 - Mailler le territoire d'un réseau de mairies et de Maisons France Service
 - Développer et étendre la présence de professionnels de santé sur le territoire
 - Développer la télémédecine pour des diagnostics et des prescriptions
- Développer le lien social et la mixité sociale
 - Accompagner les personnes âgées et isolées en développant des services adaptés, favorisant notamment le maintien à domicile et les liens intergénérationnels
 - Créer ou soutenir des tiers-lieux stimulant la vie locale
 - Soutenir le tissu associatif local, les initiatives locales et le bénévolat

5. Favoriser l'implication et la participation citoyenne

- Se doter de cadres structurants pour favoriser la participation citoyenne
 - Définir et mettre en œuvre les modalités de fonctionnement et d'animation des assemblées citoyennes
 - Déployer une communication incitant les habitants et acteurs à s'investir dans les démarches citoyennes
 - Identifier les rôles et missions de chaque instance de gouvernance
 - Proposer des formations pour tous les publics impliqués dans la participation citoyenne
- Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la transition climatique et sociétale
 - Proposer des visites, des témoignages et des conférences sur des démarches de transition
 - Proposer des animations pour différents publics (jeunes, habitants, entreprises, agents publics...)
 - Déployer des outils pour encourager le changement de comportement, vers une réduction de l'empreinte écologique



Article 3 – Priorités d’action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d’opérations cofinancés par l’État au moyen de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d’aide susceptible d’être mobilisé.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d’être actualisée sous forme d’un avenant au CRTE. Les actions emblématiques 2021-2022 du territoire de la communauté de communes Baugeois-Vallée sont listées ci-dessous et les fiches-actions les détaillant sont présentées en annexe 2.

Les actions emblématiques retenues pour le CRTE sur 2021-2022 sont les suivantes :

Intitulé	Maître d’ouvrage	Transition écologique	Développement économique	Cohésion territoriale
Projet alimentaire territorial	CCBV	x	x	x
Réaménagement et mise aux normes du centre technique des déchets à Fontaine-Guérin	CCBV	x		x
Création d’un village des artisans à Mazé	CCBV	x	x	x
Plan Vélo	Beaufort-en-Anjou	x		x
Réfection énergétique mairie St-Georges du Bois	Les Bois d’Anjou	x		x
Restauration des façades de l’église St-Aubin	La Pellerine			x
Construction d’une nouvelle salle de sport	Mazé-Milon	x		x
Étude éclairage public	Baugé-en-Anjou	x		x
Rénovation énergétique et pose de panneaux solaires sur l’espace Pessard	La Ménitré	x		x
Réfection de la toiture de l’église de Dénezé-sous-le-Lude	Noyant-Villages			x

La liste des actions engagées ou à engager sur le territoire sur la période 2021-2022 ou sur la période 2022-2026, sollicitant des cofinancements, apparaît en annexe 3.



Chaque année, sera ajoutée au contrat une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par les signataires pour chacun d'eux au cours de l'année écoulée.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions emblématiques ainsi que leurs indicateurs d'évaluation seront repris dans une fiche de suivi qui présentera en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de cette fiche de suivi qui sera annexée au contrat. Cette fiche vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à mettre en œuvre pour et/ou faciliter et accompagner les actions inscrites à ce contrat.

Le maître d'ouvrage ou pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir une action au titre du présent CRTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).



5.2. La communauté de communes Baugeois-Vallée

En signant ce CRTE, la communauté de communes Baugeois-Vallée assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques. Elle fait le lien avec les communes qui partagent le projet de territoire et portent de nombreuses actions.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.4. La Région Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.



Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la communauté de communes Baugeois-Vallée mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet du Maine-et-Loire ou son représentant et par le Président de la communauté de communes Baugeois-Vallée ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat. Il se réunira au moins une fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Un rapprochement des instances de gouvernance du CRTE et du PCAET pourra se mettre en place.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la communauté de communes Baugeois-Vallée.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie. Les indicateurs de suivi retenus s'appuieront sur la méthodologie proposée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, avec des objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique, de gestion de la ressource en eau, de préservation de la biodiversité, etc.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.



Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3 et 4 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.



Signé le 28 juin 2021, à Baugé-en-Anjou

Pour le préfet du Maine-et-Loire,
le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur,


Samuel GESRET

Le Président de la communauté de communes
Baugeois-Vallée,

Philippe CHALOPIN




Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Détail des actions emblématiques 2021-2022

Annexe 3 – Liste des actions structurantes pour le territoire

Annexe 4 – Annexe financière



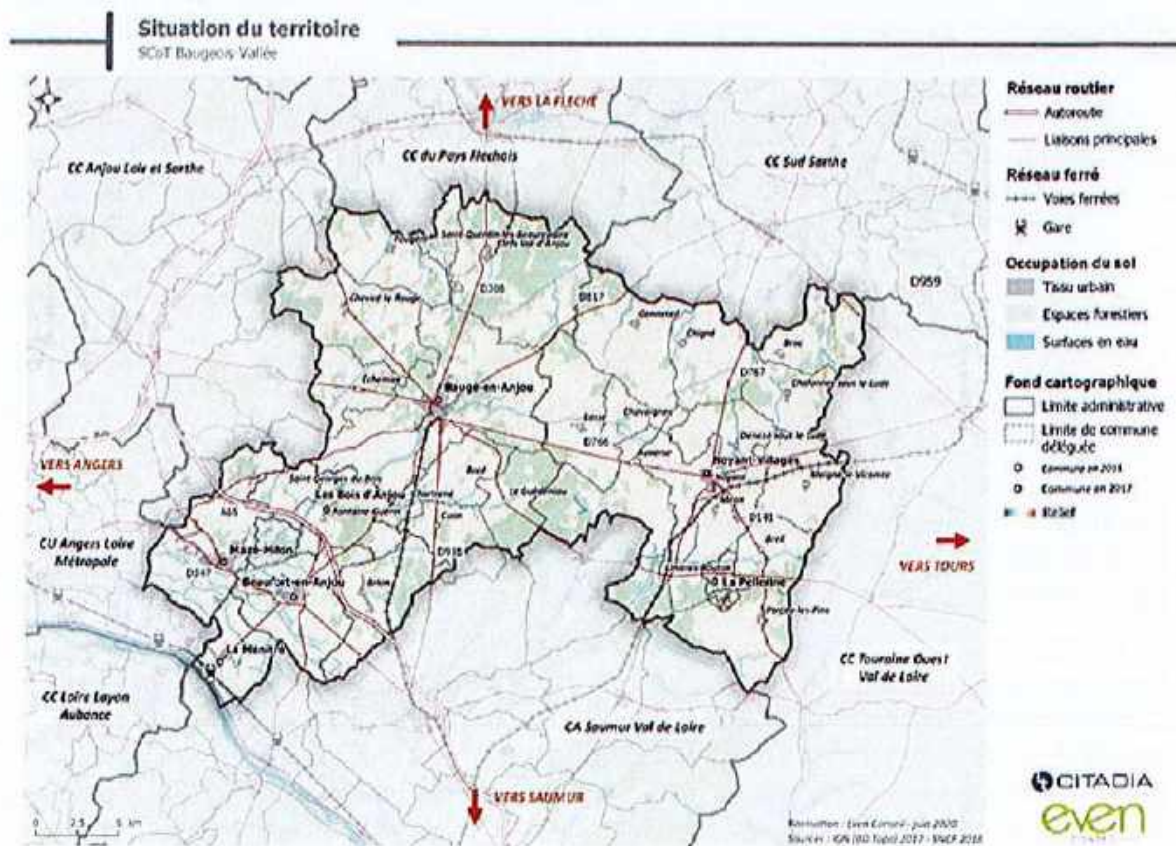
Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Une majorité des éléments de ce diagnostic de territoire est issue du diagnostic socio-économique et de l'état initial de l'environnement à retrouver dans le rapport de présentation du Schéma de cohérence territoriale de Baugeois-Vallée, présenté début 2021 au conseil communautaire.

La communauté de communes Baugeois-Vallée a été créée le 1^{er} janvier 2017, regroupant trois anciennes communautés de communes (Noyant - Baugé - Beaufort en Anjou). Son siège est situé à Baugé-en-Anjou. Elle se compose de sept communes, dont cinq communes nouvelles :

- Baugé-en-Anjou (11 868 habitants), regroupement de quinze communes déléguées
- Beaufort-en-Anjou (7 166 habitants), regroupement de deux communes déléguées
- Les Bois d'Anjou (2 637 habitants), regroupement de trois communes déléguées
- Mazé-Milon (5 787 habitants), regroupement de deux communes déléguées
- La Ménittré (2 089 habitants)
- Noyant-Villages (5 680 habitants), regroupement de quatorze communes déléguées
- La Pellerine (145 habitants)

Situation et équilibre territorial





La superficie de Baugeois-Vallée représente 734 km², soit 10% du Maine-et-Loire. Situé à 30 km d'Angers, 70 km du Mans et 75 km de Tours, sur deux entrées d'autoroutes majeures que sont l'A11 et l'A85, le territoire connaît des échanges importants et constants avec ses territoires voisins. Plusieurs routes départementales permettent un maillage interne efficace et facilitent ainsi les déplacements entre les communes de l'intercommunalité et vers les pôles externes.

Le territoire regroupe 35 centres-bourgs ou centres-villes de tailles variées. Baugeois-Vallée est en effet un territoire multipolaire : Beaufort-en-Anjou structure la frange ouest influencée par l'attractivité urbaine angevine, tandis que Noyant-Villages répond aux besoins de proximité des communes rurales de l'Est du département, alors qu'enfin Baugé-en-Anjou s'affirme comme un cœur résidentiel et économique.

État des lieux démographique

La CCBV compte un total de 35 372 habitants (INSEE RP 2016) : la population a augmenté de façon irrégulière depuis la fin des années 1970, avec près de 7 900 habitants supplémentaires en quarante ans. Si Mazé-Milon voit sa population croître fortement, la population de Baugé-en-Anjou a tendance à stagner, avec une croissance démographique de 0,1% par an depuis 2011 (elle s'élevait à 0,6% par an entre 2006 et 2011).

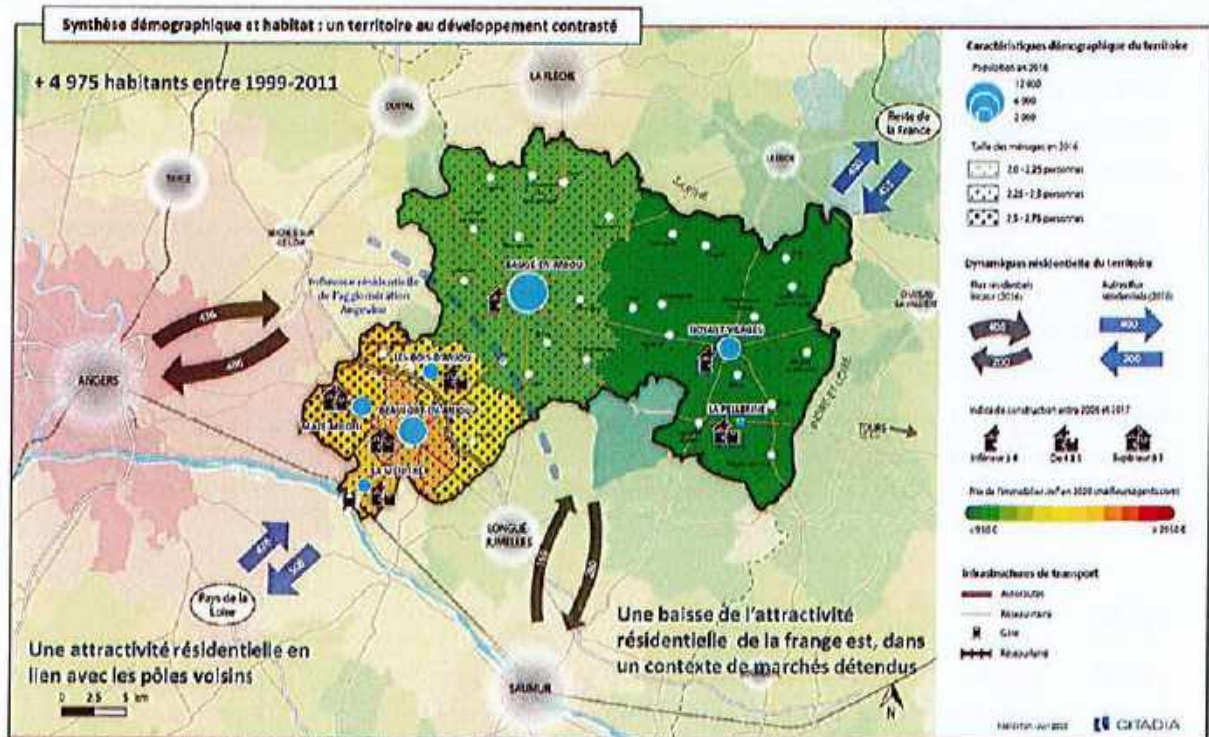
Entre 1999 et 2011, la croissance du territoire était principalement portée par un solde migratoire positif fort, appuyé par un solde naturel également positif. Sur la dernière période censitaire, le solde migratoire est à l'équilibre, seul le solde naturel alimente la croissance démographique. Le ralentissement de la croissance observé est ainsi la conséquence d'un ralentissement de l'attractivité résidentielle de l'intercommunalité.

L'analyse des flux migratoires sur une année selon la tranche d'âge des personnes en mobilité permet de mettre en évidence plusieurs phénomènes :

- Des arrivées de jeunes familles avec enfants en bas âge : près du tiers d'entre eux (32% des moins de 5 ans et des 25-29 ans) viennent d'Angers Loire Métropole, un autre tiers vient d'un autre territoire de la région ;
- Des départs de jeunes entre 15 et 24 ans pour la réalisation des études supérieures : 40% quittent le territoire pour Angers Loire Métropole ;
- Des départs de familles (5 à 14 ans et 30 à 39 ans) : 30% des familles qui quittent le territoire s'installent à Angers Loire Métropole, 24% dans le reste du territoire ;
- Des départs de retraités entre 65 et 69 ans.

Parmi la population de plus de 15 ans, la CCBV compte une surreprésentation de retraités par rapport aux territoires de comparaison : soit 32%, contre 28% dans le Maine-et-Loire et 29% dans le Pays de la Loire. De plus, la part des ouvriers dans le territoire (20%) est supérieure à celle du département (16%) et de la région (15%).

La médiane mensuelle des revenus disponibles est de 1 597€ par mois sur l'ensemble du territoire, les revenus des ménages sont ainsi plus faibles qu'aux échelles départementale et régionale. Le seuil de pauvreté monétaire (correspondant à 60% du niveau de vie médian de la population) est équivalent à 1 026€ par mois pour une personne seule en 2016. 13% de la population de la communauté de communes a un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (12% dans le département, 11% dans la région).



Habitat

Avec en moyenne 2,39 personnes par ménage en 2016, le territoire présente un profil plus familial qu'aux échelles départementale (2,25) et régionale (2,22). Par ailleurs, parmi les ménages du territoire, 28% sont composés d'une seule personne, contre 35% dans le Département et la Région. Les communes de Baugé-en-Anjou et de Beaufort-en-Anjou laissent apparaître une plus forte part de ménages composés d'une seule personne dans les centres-bourgs, principalement des personnes âgées. Les communes de Noyant-Villages et Baugé-en-Anjou connaissent un rythme soutenu de desserrement des ménages.

Compte tenu de ce desserrement des ménages et d'une forte part de grands logements, le territoire est concerné par de nombreuses situations de sous-occupation : en 2016, on estime que la sous-occupation concerne 64% des résidences principales de Baugéois-Vallée. Ce phénomène peut s'avérer problématique pour des ménages seniors en perte d'autonomie (entretien physique et /ou financier difficile, logement peu adapté au vieillissement...).

Le territoire dispose de 17 081 logements en 2016 dont 84% sont des résidences principales. Les résidences secondaires représentent 7% du parc de logements. Il faut noter que 8,6% des logements sont recensés comme vacants, soit 1 462 logements (chiffres les plus récents du recensement de l'INSEE, correspondant à la vacance du logement à date de la tenue du recensement dans la commune). Noyant-Villages présente un taux de vacance particulièrement marqué avec 11%, tandis que Baugé-en-Anjou est à 9,7% (soit 361 logements, sachant que 18% de ces logements sont vacants depuis plus de cinq ans).



La moitié des résidences principales a été construite avant 1971 et les premières réglementations thermiques, soit une proportion supérieure aux échelles départementale (40%) et régionale (38%). S'ils n'ont pas fait l'objet de travaux d'amélioration, ces logements peuvent présenter un inconfort thermique pour leurs occupants. Outre le parc très ancien, l'enjeu de réhabilitation thermique se porte également sur les lotissements des années 1970-1980.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été menée sur le territoire de Baugé-en-Anjou de mars 2013 à février 2018, avec un total de 285 diagnostics réalisés et 172 dossiers accordés par l'ANAH, soit un total de 3,7 millions d'euros de travaux. Une autre OPAH a été mise en place sur la même période (2013-2018) sur le territoire de la communauté de communes du canton de Noyant, avec un total de 194 diagnostics réalisés et 126 dossiers ANAH déposés, soit un total de 2,3 millions d'euros de travaux.

Enfin, une OPAH coordonnée par la communauté de communes Baugeois-Vallée a été mise en place sur le territoire de la Vallée (Beaufort-en-Anjou, Mazé-Milon, Bois d'Anjou, La Ménitrière) d'avril 2017 à mars 2020. Plus de cent dossiers ANAH ont été déposés (dont 75% pour des propriétaires très modestes), pour un total de 1,6 millions d'euros.

Emploi

En 2016, la communauté de communes de Baugeois Vallée comptabilise 10 449 emplois. L'emploi se situe en grande partie sur les pôles urbains du territoire : les trois communes de Beaufort-en-Anjou, Baugé-en-Anjou et Noyant-Villages concentrent 50% des emplois totaux de Baugeois-Vallée. La localisation de cette concentration de l'emploi est corrélée à celle des axes structurants : ainsi la RD766, liaison Seiches-Noyant ou la RD60 (axe Beaufort-La Flèche) constituent les vecteurs économiques principaux pour le territoire de Baugeois-Vallée, tant dans l'animation économique que dans le positionnement séculaire des centralités et cœurs de bassins de vie.

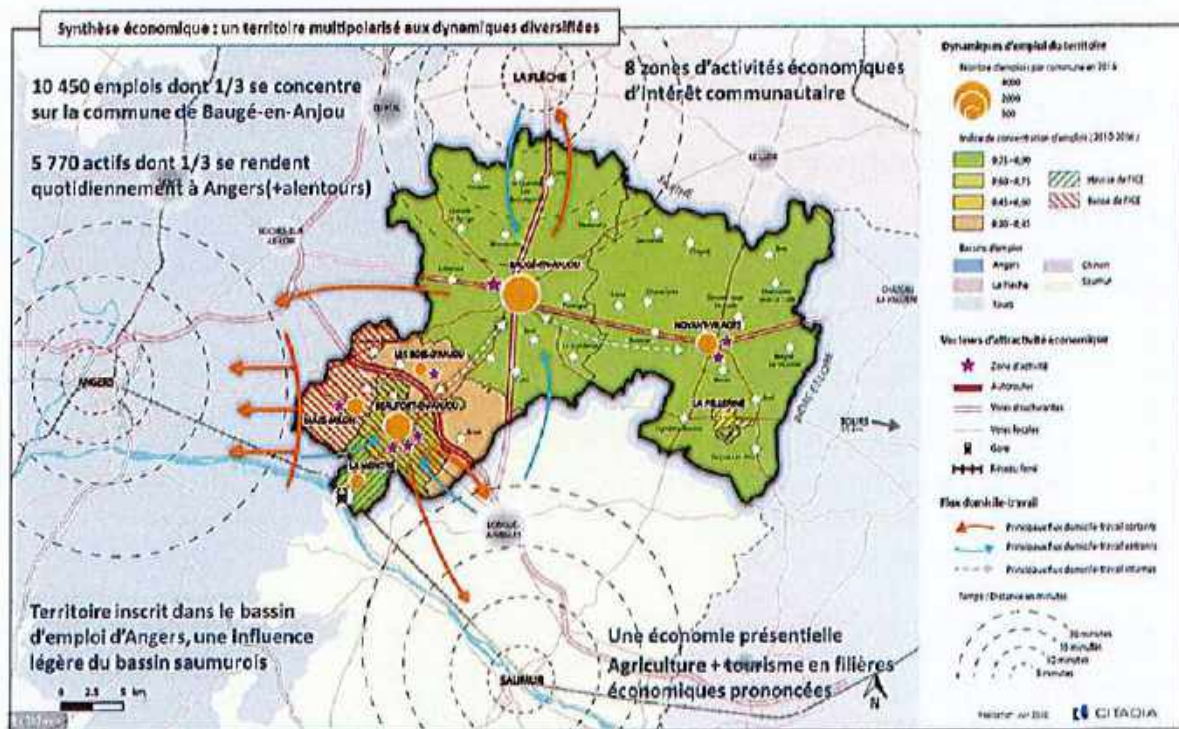
Sur l'Est du territoire, on constate une certaine déprise économique sur ces quinze dernières années avec une baisse de -13% du nombre d'emplois sur la commune de Noyant-Villages. Sur la période plus récente (2010-2016) la dynamique de gain d'emploi a été ralentie sur toutes les communes, mise à part les Bois d'Anjou qui garde une évolution positive (3%). Globalement, le taux de croissance annuel moyen s'établit à -0,5% sur cette période (il est de 0,25% à l'échelle du Maine-et-Loire). Cela est lié à une conjoncture nationale défavorable.

Cette évolution globale de l'emploi, corrélée à celle de la population sur la même période, met en lumière la tendance à la résidentialisation sur l'ensemble du territoire : la population augmente plus vite que le nombre d'emplois. Le territoire de Baugeois-Vallée compte, en 2016, 61 emplois pour 100 actifs occupés résidant sur son territoire. En comparaison, l'indice de concentration de l'emploi de la CC d'Anjou Loir et Sarthe est de 0,58 et de 0,80 pour la CA de Saumur Val de Loire.

En 2016, 38% des actifs du territoire travaillent sur leur commune de résidence. Ce pourcentage était de 40% en 2011. Sur la commune de Baugé-en-Anjou, cela s'élève à 50% : 1 actif sur 2 travaille sur sa commune de résidence. À Beaufort-en-Anjou, ce sont 2 actifs sur 3 qui quittent quotidiennement leur commune de résidence pour travailler à Angers, Longué ou Saumur. Sur Mazé-Milon, ce sont 8 actifs sur 10 qui travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence. Les Noyantais vivent et travaillent pour la plupart sur leur commune de résidence : moins de 45% quittent la commune pour travailler.



La répartition des types d'emploi par secteurs d'activités est globalement équivalente à celle observée à l'échelle du département, avec une représentation importante de l'agriculture (17% des emplois) et une tendance à la tertiarisation de l'économie.



Économie, commerces et services

Sur les 110 commerces présents sur le territoire, 75% se situent sur Baugé-en-Anjou et Beaufort-en-Anjou. Entre 2010 et 2020, le territoire a perdu 22 commerces de moins de 300 m², tandis que la surface des GMS de 2500 à 5000 m² ont augmenté de 50% (soit une évolution brute de près de 5000 m²). On constate que les pôles d'attraction commerciale les plus importants se situent à Angers, Saumur et la Flèche, l'offre y étant très diversifiée.

Le territoire de Baugeois Vallées recense 939 équipements, services et commerces de la BPE de l'INSEE en 2015. Plus des trois quarts des équipements du territoire (78%) font partie de la gamme de proximité, présents sur l'ensemble des communes du territoire. Les équipements de la gamme intermédiaire représentent 20% des équipements du territoire, dont près de la moitié (40%) se concentre sur la seule commune de Baugé-en-Anjou. Les équipements de la gamme supérieure sont au nombre de 34 sur le territoire. La grande majeure partie des communes n'en possède pas : ces équipements sont concentrés pour 90% d'entre eux sur les communes de Baugé-en-Anjou et de Beaufort-en-Anjou.



La création d'entreprises sur le territoire de Baugeois Vallée est en légère baisse depuis 2009 (en lien avec la conjoncture nationale), mais connaît une reprise depuis 2013. Cela représente alors 3% des créations d'entreprises du département, soit 186 entreprises créées. Le tissu est principalement artisanal au regard de la prédominance du secteur de la construction et des services. L'évolution sur les dix dernières années, indique un recul de l'industrie au profit de la construction et des services. Entre 2006 et 2016, 62 hectares ont été consommés par l'activité économique sur le territoire de Baugeois-Vallée.

Artificialisation des sols

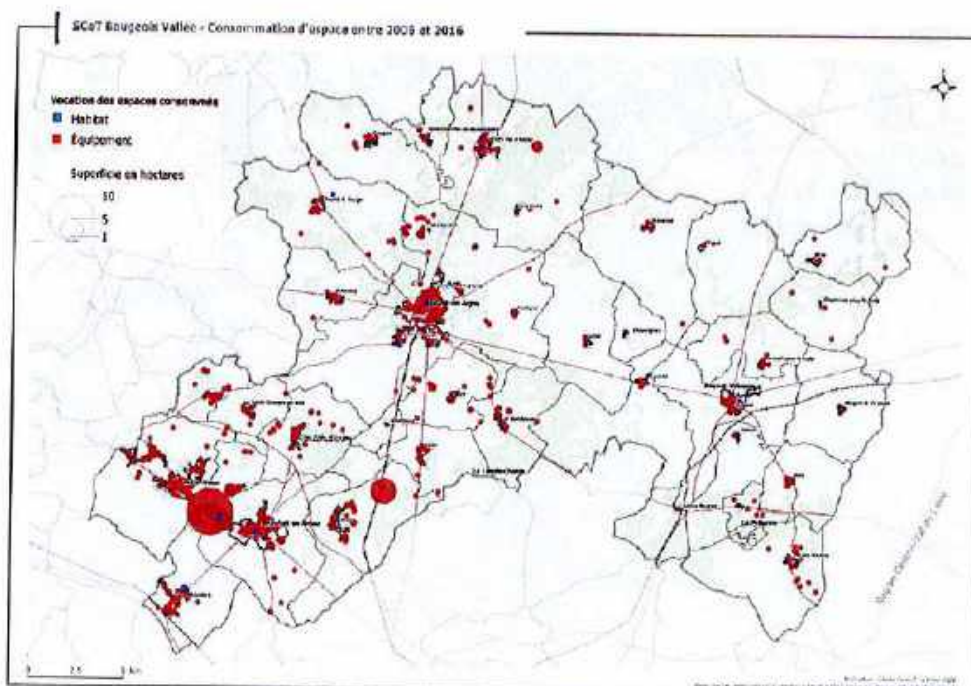
- *À vocation d'habitat et d'équipements*

Entre 2006 et 2016, la surface artificialisée par l'habitat sur les espaces naturels, agricoles et forestiers représente 186 ha, soit près de 19 ha par an. Sur la totalité de cette surface consommée, la répartition communale s'établit comme suit :

- Baugé-en-Anjou : 68 ha, soit 36% de la consommation totale à vocation habitat
- Beaufort-en-Anjou : 36 ha soit 19%
- La Ménittré : 5 ha soit 3%
- La Pellerine : 2 ha soit 1%
- Les Bois d'Anjou : 27 ha soit 14%
- Mazé-Milon : 26 ha soit 14%
- Noyant-Villages : 22 ha soit 12%

Ces constats traduisent un phénomène de périurbanisation importante particulièrement sur les communes de Baugé-en-Anjou et Beaufort en Vallée. Comparativement à la population, le ratio consommation d'espace par habitant le plus élevé se situe sur la commune des Bois d'Anjou : 100 m² artificialisés par habitant. La moyenne du territoire s'établit à 50 m²/habitant.

Cette consommation d'espace importante pour l'habitat est à mettre en lien avec les formes urbaines développées, consommatrices d'espace. En effet, l'analyse des formes urbaines a montré que la typologie dominante qu'est l'habitat individuel est moins dense que les nouvelles formes d'habitat qui se développent sur le territoire.





Sur la période 2006-2016 : la seule commune de Baugé-en-Anjou a consommé en développement de son urbanisation plus d'un tiers de la consommation d'espace totale du territoire (68 ha soit 36%). Avec 94 ha artificialisés, les communes de Mazé-Milon, Beaufort-en-Anjou, les Bois d'Anjou et la Ménière représentent 50% de la consommation d'espace totale du territoire. La commune de Noyant-Villages et globalement la frange est du territoire correspondent à une dynamique de développement plus modérée que les autres communes, qui est à mettre en lien avec la dynamique démographique : 22 ha ont été artificialisés entre 2006 et 2016, tandis que la commune perd 310 habitants sur la même période.

- *À vocation économique*

La tertiarisation de l'économie impacte directement les besoins fonciers, tant en termes de surface proposée que de localisation de cette offre foncière. Il ne s'agit plus de se positionner sur un secteur d'activité porteur comme cela a pu être le cas pour certains territoires français (l'automobile, le charbon, l'industrie agro-alimentaire, l'électronique, etc.), mais de soutenir l'ensemble des activités économiques. En effet, de la diversité des activités dépend la pérennité du tissu économique local. Il s'agit de prévenir les grandes évolutions structurelles qui impacteront à l'avenir l'emploi du territoire (innovation du numérique, etc.).

Les zones d'activités constituent des vecteurs de développement économique. En effet, bien que l'activité économique se développe également en dehors des zones d'activités, ces dernières constituent l'offre principale pour l'accueil de nouvelles entreprises (développement exogène) ou le développement des entreprises locales (développement endogène). L'offre foncière en zone d'activités permet le regroupement des activités économiques déjà présentes sur le territoire, ce qui favorise la mutualisation de services (restauration, covoiturage...) et la synergie de certaines activités.

Ainsi, en 2019, 6,32 ha de foncier économique ont été commercialisés et principalement sur la ZAE d'Actival (5,36ha). Au premier semestre 2020, 12 153 m² vont être commercialisés (soit 5 projets). La communauté de communes va acquérir 9541 m² pour la création d'un atelier relais sur la ZA Sainte Catherine et d'une station GNV sur la ZAC la Salamandre. À cela s'ajoute la construction d'ateliers relais sur des terrains de la communauté des communes : 2,67 ha sont donc prévus pour le premier semestre 2020.

Le territoire exprime donc des besoins en foncier pour l'implantation de nouvelles entreprises. Les ZAE présentent déjà une concentration importante d'entreprises. A titre d'exemple, la ZAE Actival sur le secteur de la Vallée, dispose de la plus grande surface d'espaces à commercialiser (5,3 ha dont 1,1 ha présentant des difficultés de commercialisation compte tenu de la proximité directe des habitations et de la présence de boisement). Les autres ZAE n'offrent pas de disponibilité foncière. Sur le secteur du Baugeois, 0,9 ha de foncier est actuellement disponible, mais 7,38 ha sont actuellement en cours de viabilisation pour étendre la zone.

Certaines zones d'activités souffrent d'un manque de lisibilité. Des contrastes de qualité apparaissent ainsi fortement entre les sites les plus anciens et les nouveaux parcs d'activités. Le développement successif de grandes zones d'emplois, la délocalisation de certaines entreprises couplées avec la mutation sectorielle de certaines branches d'activité ont fragilisé l'attractivité de ces zones. Elles ont donc de faibles capacités de développement, alors qu'elles disposent d'un foncier libre relativement important comportant : des parcelles potentiellement divisibles (sous-occupées), des parcelles libres (dents creuses) et quelques locaux vacants. Il existe ainsi des possibilités d'optimisation du foncier existant, associées à l'impératif de la limitation de consommation d'espace, pour permettre d'envisager l'extension des entreprises ou l'installation de nouvelles entreprises.



Mobilité

Le territoire de Baugeois-Vallée est relativement bien desservi au niveau routier et connecté aux pôles d'attractivité voisins que sont Angers, Saumur et La Flèche. Néanmoins, le Plan Climat a révélé que le transport routier est le secteur le plus consommateur en énergie sur le territoire (37%), mais également le second poste d'émission de gaz à effet de serre (28%). La moitié de ces émissions est associée à la mobilité en voiture particulière des résidents : près de 90% des trajets domicile-travail sont parcourus en voiture individuelle, sachant que le risque de « vulnérabilité énergétique carburant » concerne plus de 14 % des ménages.

La Région propose une offre de transport régulier de car interurbain, de transport scolaire et de transport à la demande (sur les bassins du Baugeois et du Noyantais, avec bientôt une expérimentation sur la Vallée) ; elle est néanmoins peu connue du public et gagnerait à accroître les possibilités d'intermodalité. Une seule gare ferroviaire est présente, à la Ménitrid, qu'il s'agit de valoriser et faire monter en puissance. On recense par ailleurs 7 bornes électriques publiques déployées par le SIEM, ainsi qu'un projet de station GNV à Lasse en phase pré-opérationnelle, qui favoriseront le verdissement des flottes de véhicules des collectivités, entreprises et particuliers.

Plusieurs liaisons douces ont été aménagées au fil du temps, mais il est aujourd'hui nécessaire de renforcer le maillage d'infrastructures cyclables sécurisées entre les bourgs et vers les pôles générateurs de déplacements (établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, zones d'activités, gare ferroviaire...), en accompagnant les communes dans la mise en œuvre de ces aménagements. Il n'existe pas de services favorisant la pratique du vélo au quotidien, en dehors de l'aide à l'achat de VAE par la CCBV pour les particuliers depuis début 2021. On recense quelques initiatives pour développer le covoiturage et le télétravail (avant la crise sanitaire), qu'il s'agit de déployer et d'accompagner ; le projet Mobil'ethic dans deux zones d'activités va en ce sens. Les communes gèrent par ailleurs des services de mobilité solidaire à travers leur compétence sociale, qui pourront être développés dans une recherche de synergies et d'accès à la mobilité pour tous.

Tourisme

La communauté de communes Baugeois-Vallée a approuvé sa stratégie touristique en juillet 2019. Voici les principaux enseignements de son diagnostic.

- **Contexte et localisation**

Baugeois-Vallée dispose d'une localisation peu évidente en matière de visibilité, frontalière avec 3 départements et 2 régions : en « bout de département » du Maine-et-Loire, au sud de la Sarthe, à l'ouest de l'Indre-et-Loire. Néanmoins, l'environnement géo-touristique de Baugeois-Vallée est intéressant du fait :

- De grands pôles d'attraction touristique et des sites à forte notoriété à proximité (facilité des clientèles à y accéder à partir du territoire)
- De la Vallée de la Loire
- De grands axes autoroutiers
- Des échelles de territoires de plus en plus structurées sur le plan touristique
- D'un département dans une dynamique touristique forte
- De la proximité des agglomérations angevine et saumuroise : un potentiel d'excursionnistes majeur



Les atouts de l'Anjou sont la Loire, le vignoble, l'itinérance, ainsi que le patrimoine bâti. On peut également noter que quatre des sept communes de Baugeois-Vallée se trouvent dans le périmètre du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

- ***Hébergement***

Les lits touristiques présents sur le territoire (8 528 lits) représentent 8 % de l'offre de l'Anjou. Il s'agit d'un territoire de villégiature au regard du nombre de résidences secondaires non négligeable : la proportion de lits non-marchands est de 75 % des lits, ce qui est très nettement au-dessus de la moyenne départementale, se situant proche des 58 %. On constate une densité importante d'hébergements collectifs peu visibles touristiquement mais générateurs de retombées économiques. L'offre en hôtellerie et en campings est sous représentée (par rapport aux moyennes départementales) et constituée de petites entités. L'offre globale est non labellisée et non classée, ce qui amène peu de reconnaissance officielle du niveau qualitatif de l'offre.

On estime que les lits marchands, avec 131 400 nuitées à l'année, génèrent 5,2 M€ de consommation touristique (cette estimation de la consommation touristique n'intègre ni les camping-caristes ni les excursionnistes).

- ***Patrimoine et activités***

L'offre patrimoniale bâtie est riche et qualitative, mais dénuée de site phare. On observe une omniprésence de châteaux et manoirs, mais aussi du patrimoine religieux diffus sur le territoire, mais pas toujours accessibles (propriétés privées). Les sites « ouverts » (visites guidées, circuits de découverte, hébergements...) marquent l'identité de Baugeois-Vallée : une campagne « bourgeoise ». Le patrimoine hospitalier déjà bien mis en tourisme. Quelques sites proposent une vraie expérience de visite, comme les visites à la chandelle à Montgeoffroy, les visites théâtralisées à l'Hôtel-Dieu ou encore l'enquête au Manoir de Clairefontaine). Plusieurs musées sont également présents et appréciés.

La politique de labellisation du patrimoine a porté ses fruits, gage de qualité (musées de France, petites cités de caractères, villages de charme, jardins remarquables, monuments historiques, églises accueillantes en Anjou...).

En termes de patrimoine naturel, Baugeois-Vallée bénéficie de nombreuses forêts, qui peuvent constituer un terrain de jeu ludique pour de nombreuses pratiques multi-saisons (randonnée pédestre, équestre, vélo, VTT, courses d'orientation, géocaching...), mais qui ne sont pas mis en tourisme pour le moment.

L'ouverture sur la Loire à La Ménitrie est un réel atout : point de départ des pratiques nautiques ou en lien avec l'eau (croisières, canoë kayak, bivouac). Plusieurs itinéraires cyclables et pédestres sont présents (voie verte 44, GR36) mais qui ne sont pas, aujourd'hui, de vrais produits d'appel. Il existe également un nombre important de boucles et circuits complémentaires, intéressants pour le loisir, mais qui ne font pas partie en premier lieu du choix de la destination. On observe quelques sites de loisir en extérieur, à forte valeur ajoutée : comme le golf de Pontigné ou Parcours aventure 49.

L'offre événementielle se démarque avec une dimension culturelle de pointe, rare sur des territoires sans grand centre urbain : Opéra de Baugé, Nouveau Théâtre Populaire...



- **Restauration**

Plusieurs producteurs locaux sont engagés dans une dynamique d'accueil des clientèles avec une logique de groupement. L'offre de restauration, essentiellement traditionnelle, à destination plutôt des locaux et des professionnels, doit davantage prendre en compte la clientèle touristique (accueil, horaires, qualité des produits, décoration...), la restauration étant un maillon important de la chaîne de service.

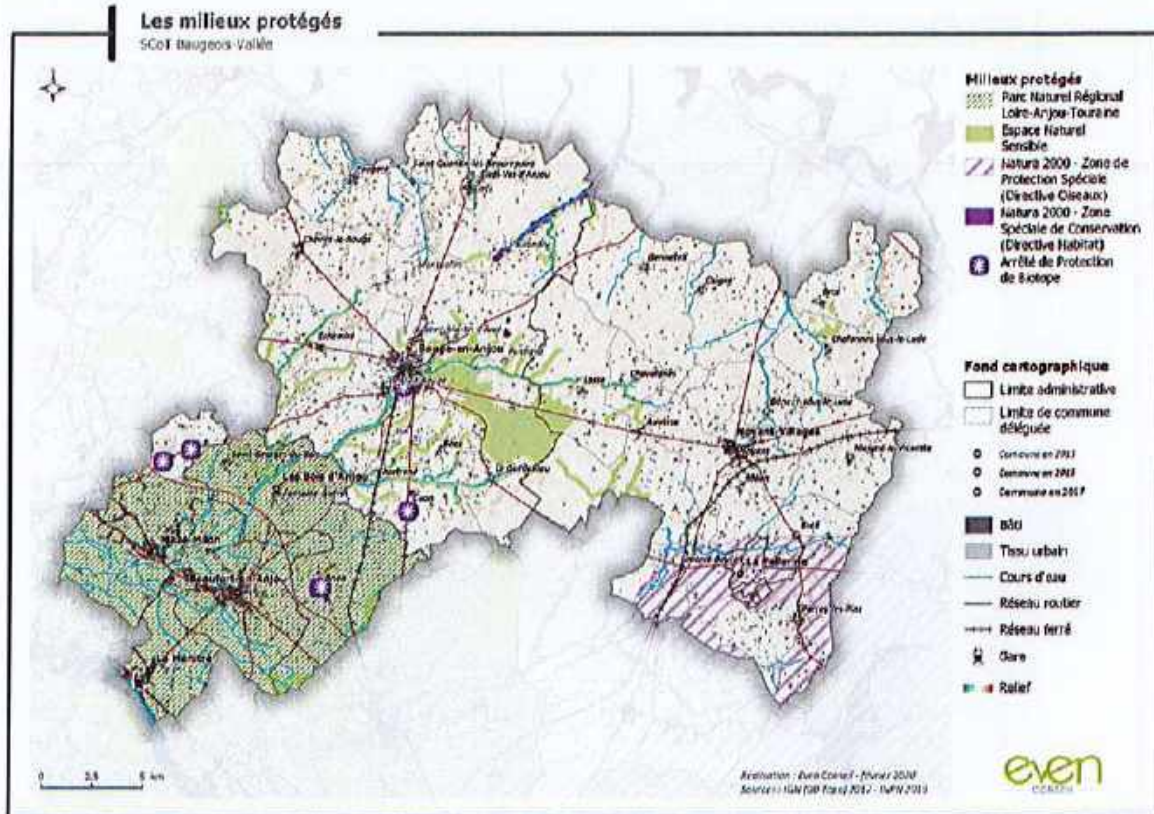
Environnement, risques et biodiversité

- **Les milieux protégés**

Le territoire de Baugeois-Vallée bénéficie d'un patrimoine naturel riche ainsi que d'une grande diversité paysagère, composée d'étangs, de forêts, de vallées alluviales, de bocage... On pourra notamment citer la présence à la Ménitrie du Val de Loire, classé au patrimoine mondial par l'UNESCO. On compte 24% de surface boisée, 945 km linéaires de haies et 578 km linéaires de cours d'eau à l'échelle de l'intercommunalité.

Par ailleurs, on dénombre 10 espaces naturels sensibles (4781 hectares), 53 ZNIEFF, 6 zones Natura 2000 (4481 hectares) et 6 arrêtés de protection de biotope. Les 6 zones Natura 2000 couvrent 6,1 % du territoire (4 481 ha). Ces sites sont associés à la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Le site Natura 2000 du « lac de Rillé et forêts avoisinantes » accueille des oiseaux patrimoniaux tels que la Cigogne noire et le Balbuzard pêcheur. Celui de la « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » accueille lui aussi des espèces patrimoniales (Sternes pierregarin et naine, Castor d'Europe).

Baugeois-Vallée et plus particulièrement les communes de Baugé-en-Anjou, des Bois d'Anjou et de Noyant-Villages sont concernées par des enjeux importants en termes de protection des chiroptères, que ce soit pour des sites d'hibernation et/ou de reproduction.

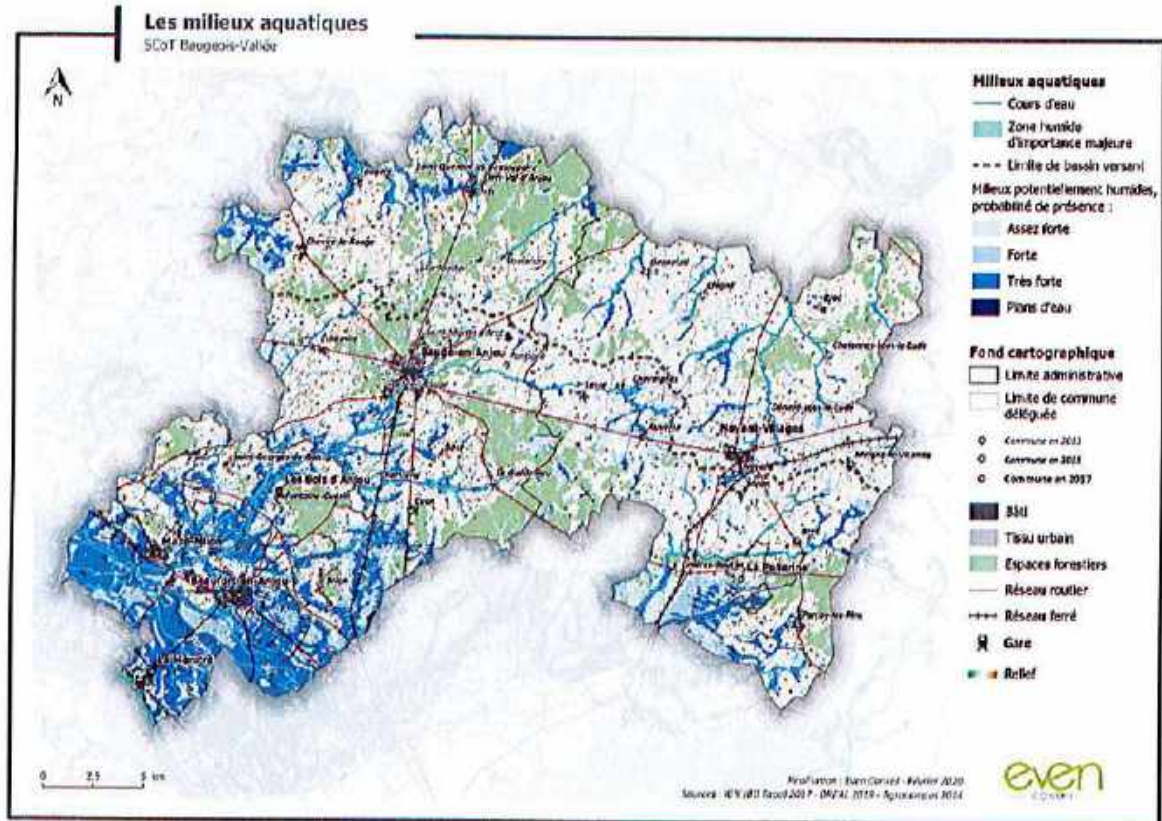


- **Les milieux aquatiques**

Le territoire de Baugeois Vallée est composé d'une diversité de surfaces en eau : cours d'eau, étangs, plans d'eau, mares. Les cours d'eau de la communauté de communes de Baugeois Vallée sont scindés entre le bassin versant de l'Authion et celui du Loir. 60,7 % (44 756 ha) du territoire se situe dans le bassin versant de l'Authion et 39,3 % (28 942 ha) dans celui du Loir. Chacun de ces bassins versants est associé à un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) propre (détail en partie documents cadres 1.c). Le linéaire des cours d'eau du territoire représente 578 km.

Une zone humide est classée d'importance majeure à la Ménière sous l'intitulé « la Loire entre Vienne et Maine » (FR51300201). Ce site n'a aucune valeur réglementaire mais il a servi de base pour l'élaboration du site Natura 2000 « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau ».

Les cours d'eau associés aux zones humides constituent des continuités écologiques importantes, surtout s'ils sont végétalisés.



Un inventaire intercommunal des zones humides a été lancé en mai 2020 et doit prendre fin en 2022 (trois printemps/été de prospection sont nécessaires).

- **Les boisements et le bocage**

La superficie forestière représente 17 430 ha, soit 24 % du territoire du SCoT de Baugeois Vallée. Ainsi, cette superficie est supérieure en proportion à la surface forestière du département qui est de 11 %. Les espaces boisés sont composés majoritairement de feuillus, avec une forte abondance de Chêne, et d'un complément de résineux, tels que le Pin maritime. 37% du territoire boisé soit 7771,38ha sont des surfaces placées sous Document de Gestion Durable (PSG, CBPS, CBPS+ et RTG)

Des disparités existent entre ces boisements, notamment au niveau de leur répartition sur le territoire, avec des communes fortement boisées (les Bois d'Anjou avec 1 642 ha d'espaces forestiers, soit 27% des Bois d'Anjou) et d'autres très peu (la Ménitrie ne présente aucun espace forestier). Parmi l'ensemble de ces espaces forestiers, 42 % sont en Document de Gestion (7399 ha) et 7 % sont des forêts publiques. Ces 4 forêts publiques sont :

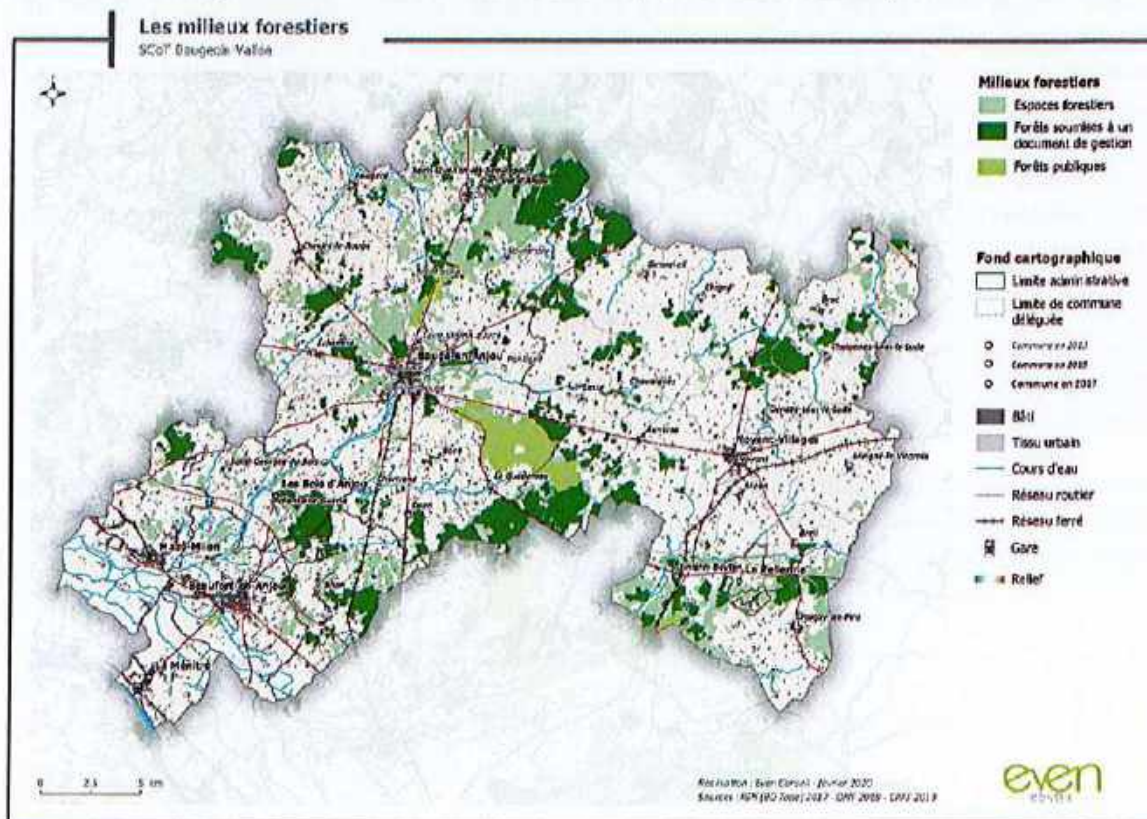
- Forêt communale de Baugé-en-Anjou-Saint-Martin-d'Arcé à Baugé-en-Anjou (115 ha)
- Forêt domaniale de Chandelais à Baugé-en-Anjou et Noyant-Villages (1 054 ha)
- Forêt domaniale de Monnaie-Pont-Ménard à Noyant-Villages (71 ha)
- Forêt communale de Beaufort-en-Vallée à Beaufort-en-Anjou (11 ha)



Par ailleurs, des boisements plus petits mais nombreux de peupliers sont en plein développement sur les vallées du territoire en lien avec l'essor de l'activité d'arboriculture. Ces peupleraies ont tendance à fermer et à homogénéiser le paysage. Aujourd'hui, 1087 ha du territoire est recouvert ou occupé par des peupliers (source : BD Topo), soit 6 % de la surface boisée du territoire.

Les espaces forestiers de manière générale jouent un rôle important en accueillant une grande biodiversité et en régulant les eaux superficielles et la qualité de l'air notamment.

Le bocage n'est pas très dense sur le territoire de Baugeois Vallée mais reste tout de même pertinent pour la constitution de continuités écologiques. La communauté de communes possède 1 945 km de linéaire de haies, soit une densité de 46,5 ml/ha de Surface Agricole Utile ou 26,3 ml/ha de territoire du SCoT. Cette donnée provient d'un inventaire réalisé en 2012 par la fédération de chasse. Les haies et arbres isolés sont à préserver car ils fournissent de nombreux services : protection des cultures face au vent, régulation des écoulements en eau, limitation de l'érosion des sols et abri pour de nombreuses espèces.





Le territoire de Baugeois-Vallée a récemment été reconnue (mars 2021) « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) par le Comité régional pour la biodiversité.

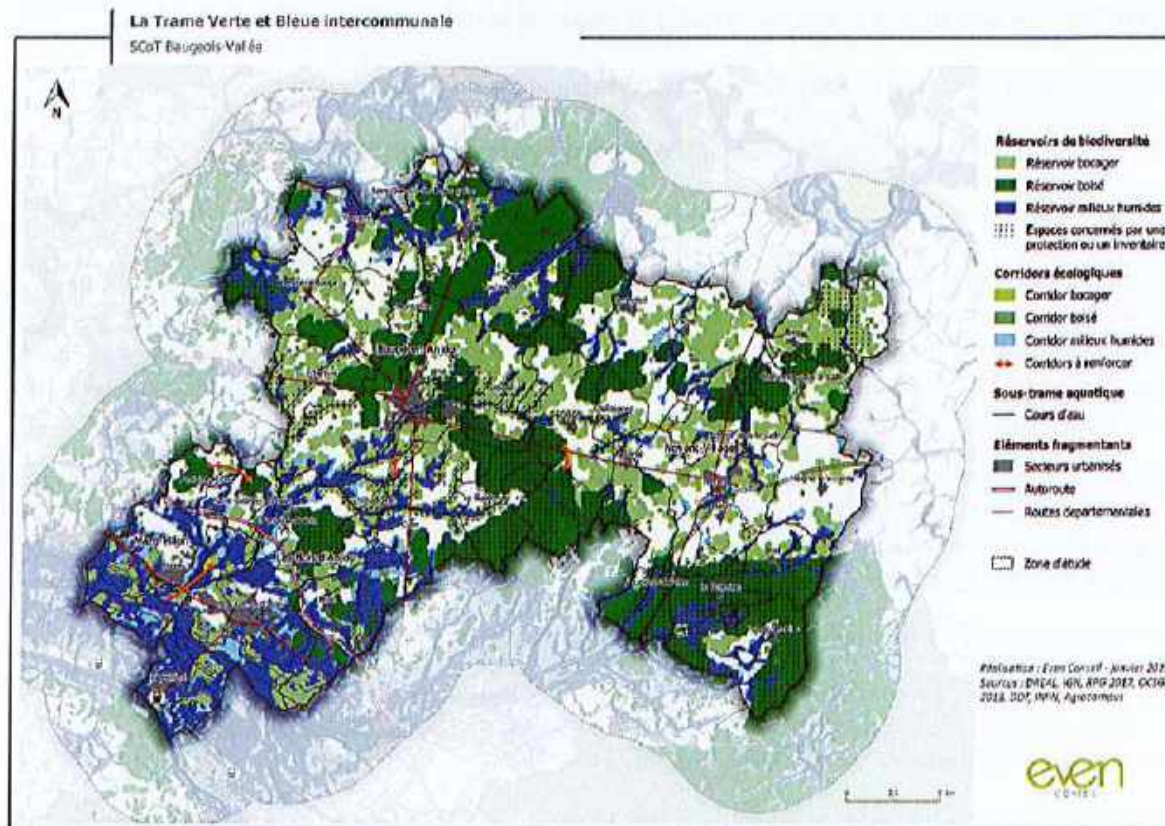
- ***Trame verte et bleue (TVB)***

Le territoire de Baugeois Vallée est largement concerné par les réservoirs et corridors du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Pays de la Loire.

En effet, la TVB du SRCE présente un réservoir majeur sur le territoire de Baugeois-Vallée, sur la partie nord de Baugé-en-Anjou : Forêts de Baugé et du Pugle associées à la vallée du ruisseau des Cartes et du ruisseau de Malvoisine (5 334 ha). Un autre grand réservoir du SRCE est présent, au sud de Noyant-Villages et sur la commune de la Pellerine : le lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine associés à la vallée du Lathan et ses affluents (4 828 ha). Réparti entre Noyant-Villages, Baugé-en-Anjou et les Bois d'Anjou, un troisième réservoir est associé à la forêt domaniale de Monnaie, à la forêt de Chandelais et aux bois et étangs des Hayes (4 760 ha). Au sud du territoire, les réservoirs sont constitués par la vallée du Couasnon et ses affluents et étangs associés (Baugé-en-Anjou, les Bois d'Anjou et Beaufort-en-Anjou, 3 025 ha), par le bocage et l'Authion (Beaufort-en-Anjou, Mazé-Milon et la Ménittré, 1 106 ha), et par le bois des Brûlis (les Bois d'Anjou, 836 ha). D'autres réservoirs de plus petites superficies sont présents sur le territoire, comme le bois des Bellangères au nord-ouest de Noyant-Villages (425 ha). Ainsi, 24 047 ha sont concernés par les réservoirs du SRCE Pays de la Loire, soit 33% du territoire du SCoT.

Les corridors sont présents autour des réservoirs et permettent par exemple de relier la forêt de Baugé à la forêt de Chandelais ou encore au bois des Brûlis. Le centre urbain de Baugé-en-Anjou est inclus dans l'un des corridors identifiés par le SRCE. Un corridor est également associé à la vallée de l'Authion et ses affluents à Beaufort-en-Anjou, la Ménittré et Mazé-Milon.

Enfin, les éléments fragmentant ont été identifiés, il s'agit des infrastructures routières, ferroviaires et des obstacles à l'écoulement. Ces derniers sont très nombreux sur le Couasnon (Mazé-Milon, Beaufort-en-Anjou, les Bois d'Anjou et Baugé-en-Anjou, 45 obstacles) et le Lathan (Noyant-Villages, 21 obstacles).



- *Risques et santé publique*

La communauté de communes de Baugeois Vallée est concernée par le risque inondation dans le cadre des crues du fleuve de la Loire et de la rivière Couasnon. Quatre communes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI), qui a été approuvé en 2019 : Beaufort-en-Anjou, Mazé-Milon, les Bois d'Anjou et la Ménitré. Ces mêmes communes possèdent également un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Val d'Authion et Loire qui a été signé en 2019. Par ailleurs, certaines communes déléguées de Noyant-Villages (zone Sud) et la Pellerine sont concernées par le risque de rupture du barrage de Rillé.

De nombreux secteurs composés de formations argileuses sont présents sur le territoire. Ainsi, selon les secteurs, l'aléa de retrait-gonflement des argiles est considéré comme faible, moyen, voire fort. En effet, pour Mazé-Milon, Beaufort-en-Anjou, les Bois d'Anjou et le Sud de Baugé-en-Anjou, l'aléa est fort. Le risque d'aléa fort est situé en partie en zone urbaine pour les Bois d'Anjou, Beaufort-en-Anjou et Mazé-Milon. Ce risque est également présent à la continuité du tissu urbain actuel de Baugé. Aujourd'hui, 7662 bâtiments sont situés sur un risque fort d'aléa retrait-gonflement des argiles.

Sur la communauté de communes de Baugeois Vallée, de nombreuses cavités souterraines ont été recensées. Leur présence peut provoquer des effondrements ou des tassements différentiels. Toutefois,



leur risque est élevé uniquement si des constructions sont établies au-dessus de celles-ci. Aujourd'hui, 27 constructions sont situées au-dessus d'un aléa de risque de cavités souterraines.

Des risques importants de feux de forêt sont présents sur une partie du territoire, notamment pour les communes de Baugé-en-Anjou, Noyant-Villages et les Bois d'Anjou où des formations boisées sont limitrophes aux zones urbanisées (communes déléguées des Clefs-Val-d'Anjou, de Cuon, de Brion...).

Ainsi, des sensibilités aux incendies de faibles à très élevées ont été identifiées sur le territoire de la communauté de communes. Cette sensibilité est liée au taux de boisement, qui est élevé au Nord-Est du département Maine-et-Loire. De plus, le type de peuplement joue un rôle majeur dans les départs de feu avec des espèces plus inflammables que d'autres : pin, sapin, mélèze, conifère... Toutefois, ce risque touche rarement la population ; la vulnérabilité peut cependant augmenter lorsque le bâti mité les espaces boisés ou que les zones tampons se réduisent. Enfin, les effets liés au changement climatique pourront accentuer ces risques avec des périodes de sécheresse favorisant les départs de feu.

Plus de 200 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont situées sur le territoire de la communauté de communes de Baugeois Vallée dont 19 à l'arrêt. L'une d'entre elle est une usine Seveso seuil bas, présente sur la commune de Noyant-Villages, en milieu urbain. Il s'agit d'une usine de fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques (établissement CARPENTER).

Aujourd'hui, 2413 bâtiments sont situés dans un rayon de 100 mètres d'une ICPE.

De plus, une zone de la communauté de communes rentre dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire d'Avoine (37) : la zone Sud de l'ancienne commune de Parçay-les-Pins, aujourd'hui partie de Noyant-Villages (source PAC Etat).

Soixante-dix-neuf sites BASIAS pollués ou potentiellement pollués ont été répertoriés sur la communauté de communes de Baugeois Vallée, avec la majorité présente sur la commune de Baugé-en-Anjou (25 sites). Une part très importante de ces sites sont situés dans le tissu urbain (notamment à Baugé-en-Anjou, à Noyant-Villages et à Beaufort-en-Anjou) et le long des axes routiers. Il s'agit essentiellement de garages, de stations-services, de locaux agricoles et d'activités de commerce, toujours en activité aujourd'hui.

Ressource en eau, eau potable et assainissement

Les masses d'eau superficielle sont constituées des cours d'eau et retenues. Sur le territoire de Baugeois Vallée, 16 masses d'eau superficielle sont présentes. 15 d'entre elles sont associées à des cours d'eau mais la dernière correspond à une retenue d'eau. Concernant leur état chimique, 3 masses d'eau sur les 16 n'ont pas atteint le bon état en 2015. Pour l'état écologique, 80 % de ces masses d'eau possèdent un état écologique moyen (13 masses d'eau) et 20 % un état écologique bon (3 masses d'eau).

Le territoire de Baugeois Vallée repose sur 9 masses d'eau souterraine. Concernant leur état chimique, 3 de ces masses d'eau n'ont pas atteint le bon état (33 %). Il en est de même pour l'état quantitatif : 3 masses d'eau sont en état médiocre. Toutefois, il ne s'agit pas des mêmes masses d'eau pour l'état chimique et quantitatif. En effet, aucune masse d'eau n'accumule à la fois un mauvais état chimique et un mauvais état quantitatif.



La compétence eau potable est exercée par la communauté de communes ; avant 2020, différents prestataires intervenaient et un secteur était géré en régie directe. Depuis le 1^{er} juillet 2020, l'entretien des réseaux et stations est réalisé par l'entreprise VEOLIA à travers un unique contrat de prestation de service. Du point de vue de la ressource, on note une présence quasi permanente de pesticides et de métabolites de pesticides sur l'eau brute des captages de Pontigné et de Noyant engendrant des dépassements récurrents de la limite de qualité sur les unités de distribution concernées (Baugé et Noyant).

Une étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable est actuellement en cours afin de définir un Programme Pluriannuel d'Investissement et permettre d'intégrer des projets de sécurisation entre les secteurs.

Il faut noter enfin une difficulté quantitative rencontrée principalement depuis l'été 2019 sur le captage d'eau potable de Noyant en raison d'une influence forte de l'irrigation dans ce secteur sur la nappe du sénoturionien et qui a engendré une baisse conséquente du niveau de la nappe en période estivale.

L'assainissement collectif permet d'assurer la collecte des eaux usées domestiques ainsi que leur stockage, épuration, rejet ou réutilisation. L'assainissement collectif est assuré par la communauté de communes de Baugeois Vallée. Trente-trois stations d'épuration (STEP) sont présentes sur le territoire. En 2019, 10 588 ménages étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif, et 843 000 m³ d'eaux usées ont été traitées. L'assainissement non collectif concerne 15460 habitants en 2019, soit environ 6 390 installations.

Énergie et climat

L'analyse suivante provient du Plan Climat, Air, Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes de Baugeois-Vallée. Les valeurs chiffrées sont celles de l'année de référence 2014.

- **Émissions de gaz à effet de serre**

Les émissions de gaz à effet de serre associées à l'ensemble des activités du territoire, sont évaluées à 286 016 tonnes équivalent CO₂ pour 2014, soit 8,1 teq CO₂/hab contre 6,9 teq CO₂/hab à l'échelle nationale. Toutefois, entre 2008 et 2014, les émissions de GES ont légèrement diminué (de 7 % environ) en lien avec la maîtrise des émissions associées au secteur résidentiel.

L'activité qui produit le plus de gaz à effet de serre est l'agriculture avec 128 800 teq CO₂ pour 2014, soit 45 % du total. Ces émissions sont notamment associées à l'élevage bovin (56 % des émissions agricoles). En seconde position, le secteur le plus émetteur de GES est le transport routier avec environ 80 983 teq CO₂, soit 28 % du total. En effet, plus de 84 % des trajets domicile-travail sont effectués en voiture et de manière individuelle. Par ailleurs, la moyenne de voitures par ménage est de 1,39. En effet, le territoire dispose de peu d'offres alternatives à la voiture. Seulement une gare ferroviaire est présente, dans le Sud du territoire à la Ménitrie. Des bornes électriques sont disponibles pour recharger les véhicules hybrides ou électriques. Par ailleurs, des aires de covoiturage ont été identifiées : à Baugé-en-Anjou et à Beaufort-en-Anjou.

Ensuite, le secteur résidentiel se positionne en 3^{ème} place des émissions de GES avec 33 392 teq CO₂, soit 12 % du total. Viennent ensuite le tertiaire (6 % du total), l'industrie (6 %) et les déchets (3 %).

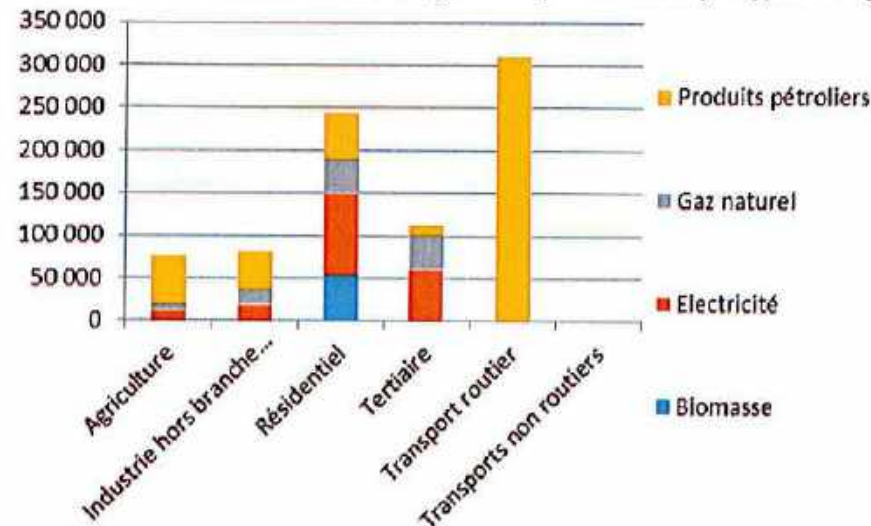
- **Consommation d'énergie**

Tous secteurs confondus, la consommation énergétique du territoire s'élève à 829 GWh pour l'année 2014 contre 887 GWh en 2008. Le secteur des transports routiers est le premier consommateur du territoire (37



% du total) avec la quasi-totalité des consommations issues de produits pétroliers (ayant ainsi un fort impact en termes de GES). Les 2^{ème} et 3^{ème} consommateurs sont respectivement le secteur résidentiel (30 %) et le secteur industriel (12 %). Leur mix énergétique est principalement basé sur l'utilisation d'électricité et de gaz.

Répartition des consommations d'énergie finale, par secteur et par type d'énergie pour 2014



La quasi-totalité de l'énergie provenant de biomasse est consommée dans le secteur résidentiel (bois de chauffage).

Le parc de logements de la communauté de communes de Baugeois Vallée est relativement ancien avec 80,5 % du parc construit avant les années 2000 et 48 % avant 1946. Ainsi, les logements construits avant 1980 possèdent majoritairement une étiquette de haut niveau de consommation énergétique.

- *Énergies renouvelables*

Sur le territoire de Baugeois-Vallée, une installation éolienne est aujourd'hui recensée, à Noyant-Villages. Ce parc présente 3 mâts éoliens. D'après le diagnostic du PCAET, le territoire de Baugeois Vallée présente un potentiel éolien relativement faible. Une fois les zones contraignantes retirées des potentialités (habitations, monuments historiques, ZNIEFF, forêts et zones sans potentiels), des espaces sont définis comme sans contraintes spécifiques identifiées. Ils sont représentés en vert sur la carte ci-après. Ces zones sont très restreintes et uniquement situées au Nord du territoire, à Noyant-Villages majoritairement. Le potentiel total de production d'électricité issue de l'éolien est estimé à 168 GWh/an en considérant l'ensemble des surfaces identifiées comme sans contrainte dans l'hypothèse la plus restrictive.

Le solaire photovoltaïque a produit 5 772 MWh sur le territoire en 2015, soit 3 % de l'électricité consommée. Le potentiel maximal de développement de cette énergie représenterait des surfaces de panneaux respectives de :

- 1 169 000 m² en toiture (surface non masquée et correctement orientée) ;
- 182 110 m² en ombrières de parking ;
- 10 160 m² en centrale au sol, sur le site de stockage de déchets non dangereux aux abords de la forêt de la Fontaine-Guérin lorsqu'il ne sera plus actif.



Ainsi, le potentiel total de production d'électricité photovoltaïque est de 191,9 GWh/an.

Sur le territoire de Baugeois Vallée, aucune installation de solaire thermique n'a été recensée en 2015. Le solaire thermique est utilisé principalement pour satisfaire les besoins en eau chaude sanitaire. Le potentiel de production du solaire thermique est donc estimé à partir de la part de besoin en eau chaude sanitaire qu'il pourrait couvrir, en prenant en compte la consommation des hôpitaux, des EHPAD, des piscines, des campings et des particuliers. Le PCAET de Baugeois Vallée estime un potentiel total de production d'énergie issue du solaire thermique de 21,7 GWh/an.

En 2015, sur le territoire de Baugeois Vallée, le bois-énergie est uniquement utilisé pour la production de chaleur. Une production de 54,1 GWh/an de chaleur a été estimée sur le territoire, majoritairement utilisée dans le secteur résidentiel. Le potentiel en bois-énergie est estimé comme étant la quantité d'énergie potentiellement produite à partir du bois pouvant être prélevé sur le territoire. Les surfaces de forêts sont obtenues à partir des données de Corine Land Cover de 2012. Le potentiel en bois-énergie est à considérer comme un potentiel maximal, selon le taux d'accroissement naturel des forêts et en estimant que 100 % du bois prélevé est utilisé pour la filière bois-énergie. Ainsi, le potentiel total de production d'énergie issue du bois est estimé à 221,7 GWh/an.

Une installation de géothermie est présente à Beaufort-en-Anjou et alimente notamment la piscine Pharéo. Elle a été mise en service en 2015 et a permis de produire 82 MWh de chaleur cette année-là. Le potentiel sur l'ensemble de la communauté de communes est estimé à près de 180,3 GWh/an, potentiel se limitant à la couverture des consommations de chaleur du territoire.

Aucune installation de méthanisation n'est basée sur le territoire mais 2 projets sont en cours à Noyant-Villages et à Baugé-en-Anjou. Une station de biogaz et de gaz naturel comprimé est en projet à Lasse (Noyant-Villages) et devrait ouvrir en janvier 2021. Le territoire souhaite fortement développer cette énergie renouvelable et 10 à 15 projets sont à prévoir dans les 20 prochaines années. Le PCAET estime un potentiel de production d'énergie à partir du biogaz de près de 337,6 GWh/an sur l'ensemble du territoire de Baugeois Vallée.

Sur le territoire, une installation produit de l'électricité à partir de la combustion des déchets ménagers collectés. Elle est située à Noyant-Villages et a produit 60 000 MWh en 2015 (soit 32 % de la consommation d'électricité du territoire). Un projet de récupération de la chaleur fatale est en développement sur cette Unité de Valorisation Énergétique. L'énergie issue de la condensation de la vapeur s'élèverait à 160 000 MWh/an (équivalent du chauffage de plus de 30 000 logements).

- *Séquestration du carbone*

Les émissions sont majoritairement dues au changement d'occupation des sols, c'est-à-dire à l'urbanisation et donc l'artificialisation des sols. Sur le territoire, la forêt constitue le principal puits de carbone. Au total, le stockage annuel de carbone sur le territoire de Baugeois Vallée est d'environ 79 029 teq CO₂. Toutefois, cette analyse ne prend pas en compte la contribution des pratiques agricoles au stockage carbone.

L'agroforesterie pourrait être développée pour améliorer les capacités de stockage carbone du territoire. Cette pratique consiste à planter des arbres sur les parcelles agricoles (en densité suffisamment faible). Ainsi, si l'ensemble de la surface agricole utile de Baugeois Vallée était cultivé en agroforesterie, cela pourrait permettre le stockage de 95 % des émissions directes du territoire (270 657 teq CO₂/an).



- *Qualité de l'air*

Le territoire de Baugeois Vallée a émis près de 3 250 tonnes de polluants à effet sanitaire en 2014. Une grande partie des émissions provient du monoxyde de carbone avec 1 315 tonnes émises (40 % des émissions totales), provenant majoritairement du secteur résidentiel (chauffage). L'ammoniac est la seconde source d'émissions avec près de 779 tonnes émises et les oxydes d'azote sont la troisième source avec près de 552 tonnes émises (respectivement 24 % et 17 % des émissions totales). Les autres polluants ont des impacts moindres.

Les secteurs résidentiel et agricole sont les plus polluants avec respectivement 1 229 et 1 049 tonnes émises (38 % et 32 % des émissions totales). En troisième position, le transport routier représente 22 % des émissions totales avec 704 tonnes émises. Les secteurs de l'industrie produisent des émissions en quantité moindre.

L'ensemble des émissions de ces polluants a connu une baisse générale entre 2008 et 2014. Toutefois, des efforts significatifs restent encore à produire pour atteindre les objectifs de réduction fixés par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA), notamment pour l'ammoniac, le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote.

- *Vulnérabilité climatique*

Le territoire de Baugeois Vallée est caractérisé par un climat océanique altéré marqué par une température moyenne assez élevée, un nombre de jours froids faible et un nombre de jours chauds soutenu. Les précipitations tombent surtout l'hiver tandis que l'été est plutôt sec.

Sur le territoire d'Angers-Beaucouzé, une augmentation de 0,3°C de la température moyenne annuelle a été évaluée par décennie, soit plus de 1°C depuis 1965. Le nombre de jours de gel a diminué de 14 jours en 44 ans, tandis que le nombre de jours estivaux (> 25°C) a augmenté de 14 jours en 44 ans. A l'échelle de la région, on considère que l'on perd 3 à 4 jours de gel par décennie. Toutefois, les précipitations annuelles totales semblent relativement stables.

Ce changement climatique a des conséquences sur l'équilibre des systèmes écologiques, économiques et sociaux.

⇒ *Pression sur la ressource en eau*

Les périodes de sécheresse se faisant plus nombreuses et plus intenses, la ressource en eau sera amoindrie. En effet, la hausse des températures va favoriser le processus d'évaporation et ainsi rallonger la période d'étiage des cours d'eau. De plus, la qualité des cours d'eau pourra être dégradée suite aux épisodes de fortes précipitations qui entraîneront un lessivage des sols et apporteront ainsi de nombreux polluants jusqu'aux masses d'eau.

⇒ *Événements climatiques et risques sanitaires*

Avec le changement climatique, des événements climatiques extrêmes seront plus importants en termes de fréquence et d'intensité. Sur le territoire de Baugeois Vallée, ces événements concerneront essentiellement des canicules, des forts épisodes de précipitations et des périodes de sécheresse. Ces événements climatiques vont avoir des effets sur le milieu environnant, en favorisant par exemple les crues en hiver, les



feux de forêt en été et l'aléa de retrait-gonflement des argiles. En effet, l'alternance entre pluies et sécheresses, du fait de la contraction et de la dilatation des sols, risque d'accroître les phénomènes de mouvements de terrain. Une part plus importante de la population sera ainsi vulnérable à ces événements climatiques, et la qualité de vie des habitants pourrait diminuer.

Les arrêtés portant à connaissance de catastrophes naturelles permettent d'estimer le nombre d'événements extrêmes ayant eu lieu sur le territoire et à quelle période.

⇒ *Sensibilité du secteur agricole*

Le secteur agricole va également subir des effets notables du changement climatique. La hausse des températures, du nombre de jours estivaux et de l'évapotranspiration ainsi que la diminution du nombre de jours de gel et de jours froids vont entraîner un décalage des stades phénologiques des cultures. Les cycles de cultures seront modifiés avec un changement des périodes de semis, de moissons et de récoltes. Certaines espèces culturales pourraient ne plus être entièrement adaptées au climat du territoire mais de nouvelles espèces pourraient, a contrario, s'y développer. Enfin, des maladies risquent d'apparaître en conséquence de l'évolution des éléments pathogènes et de la baisse des épisodes froids. Le secteur agricole dans son mode de fonctionnement actuel sera ainsi fragilisé mais des méthodes alternatives pourront tenter de parer à ces changements.

⇒ *Milieux naturels et écosystèmes modifiés*

Tous ces changements climatiques vont entraîner une modification des milieux naturels actuels. La hausse des températures par exemple, va modifier les aires de répartition et de migration des espèces animales et végétales qui ne seront plus adaptées à ces nouvelles conditions. De plus, la diminution ou la disparition de certaines espèces pourront laisser la place à d'autres espèces de s'installer, notamment des espèces invasives. Le territoire voit d'ores et déjà plusieurs espèces invasives s'installer : le Robinier faux-acacia, l'Ailante glanduleux, la Renouée du Japon, la Lentille d'eau et la Pomme épineuse. L'ambrosie pourrait également devenir une espèce invasive présentant, de plus, un enjeu sanitaire important (pollens allergisants).

Le changement de température va modifier les cycles végétaux, notamment de floraison et de fructification qui auront des répercussions sur l'ensemble des écosystèmes et de pollinisation (précoces, durée plus étendue) qui aura des répercussions sur l'épidémiologie des allergies aux pollens et par conséquent sur la santé. Enfin le changement climatique est favorable à l'installation d'espèces telles que *Aedes albopictus* (« moustique tigre ») responsable de l'apparition de maladies vectorielles (chikungunya, dengue, zika). Le Maine-et-Loire est d'ores et déjà concerné par ce risque infectieux émergent. Les habitats et paysages pourront ainsi être transformés.

⇒ *Hausse de la demande énergétique estivale*

La demande énergétique estivale va augmenter en parallèle des températures. En effet, l'intensité et la fréquence des épisodes de chaleur va renforcer l'utilisation de la climatisation. Par ailleurs, les événements majeurs (inondation, tempêtes...) pourraient causer des dégâts plus réguliers sur les infrastructures.



Déchets et économie circulaire

La gestion des déchets a longtemps été assurée par 4 opérateurs différents selon les secteurs du territoire (SMICTOM Vallée de l'Authion, Baugé-en-Anjou, SICTOD Noyant-Villages et SICTOM Loir et Sarthe). À partir du 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes de Baugeois Vallée a repris la compétence entière de la gestion des déchets. Les ratios d'ordures ménagères résiduelles (OMR) sont très différents sur les ex territoires de Baugé et du SMICTOM. Ils sont plutôt stables à Baugé et en forte baisse sur le SMICTOM. La collecte sélective est stable sur l'ancien territoire du SMICTOM avec un ratio élevé (100kg/hab/an). Elle est en baisse sur l'ancien territoire de Baugé (-10 kg/hab/an).

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire, à Baugé-en-Anjou, Noyant-Villages et Beaufort-en-Anjou. La déchetterie de Baugé-en-Anjou subit une valorisation afin de rentrer dans une démarche d'économie circulaire. Aux Bois d'Anjou, il existe un centre d'enfouissement technique et 2 plateformes de compostage sont situées à Baugé-en-Anjou et Noyant-Villages. Les ratios en déchèteries sont très proches sur les deux ex territoires de Baugé et du SMICTOM, autour de 350 kg/hab. Ils sont stables sur l'ex territoire de Baugé et en hausse notable sur la période 2010-2016 sur le territoire du SMICTOM, avant de se stabiliser autour de 350 kg/hab. Ces ratios sont assez supérieurs à la moyenne départementale (284 kg/habitant - donnée SINOE 2017).

La valorisation des biodéchets a été dynamisée par une large distribution de composteurs individuels par l'ancien SMICTOM il y a dix ans. La distribution se poursuit avec une centaine de bacs par an sur Baugeois-Vallée depuis 2017.

L'harmonisation des anciens modes de gestion et de collecte a amené un certain nombre d'évolutions au 1^{er} janvier 2021 : conteneurisation pour tous les habitants, passage de C1 à C0,5 (toutes les deux semaines) pour les campagnes de Baugé-en-Anjou et noyantaises, extension des consignes de tri.

La communauté de communes Baugeois-Vallée a engagé début 2021 l'élaboration de son Programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDA). Son cadre réglementaire intègre sept axes thématiques :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Réduire les déchets des entreprises
- Réduire les déchets du BTP
- Réduire les déchets marins



Lauréate d'un appel à projet de la Région et de l'ADEME, la communauté de communes Baugeois-Vallée a lancé une étude sur l'économie circulaire en décembre 2020. De nombreux entretiens ont été menés avec les entreprises et acteurs relais du territoire, mais aussi les responsables de service de la CCBV, qui ont contribué au remplissage du référentiel « économie circulaire » de l'ADEME. Un séminaire avec les élus et les membres du conseil de développement a eu lieu début avril pour partager une culture commune sur le sujet. Une stratégie et un programme d'actions vont prochainement être définis, à partir de la concertation avec les entreprises qui permettra d'identifier des synergies entre elles.

Le projet phare du territoire concernant l'économie circulaire se situe à Noyant-Villages (Lasse), avec la valorisation de la chaleur fatale produite par l'Unité de Valorisation Énergétique du SIVERT, au profit de la création de serres maraîchères (construction en 2021), pour lesquelles plus d'une centaine d'emplois agricoles sont escomptés à terme. Ce projet économique s'est construit en lien étroit avec l'installation d'une station GNV, qui sera approvisionnée par les unités de méthanisation en cours de projet à proximité.

Agriculture et alimentation

La communauté de communes Baugeois-Vallée a engagé une étude sur l'alimentation à l'automne 2020 dans le cadre du Pass'collectivité, animé par le GABB'Anjou. Le diagnostic a été finalisé en mai 2021 et sera poursuivi par la mise en œuvre d'un plan d'actions. Il s'agit d'une étape préalable à un Projet Alimentaire Territorial (PAT), pour lequel une candidature a été déposée par Baugeois-Vallée dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation, en avril 2021. Les principaux éléments du diagnostic sont les suivants :

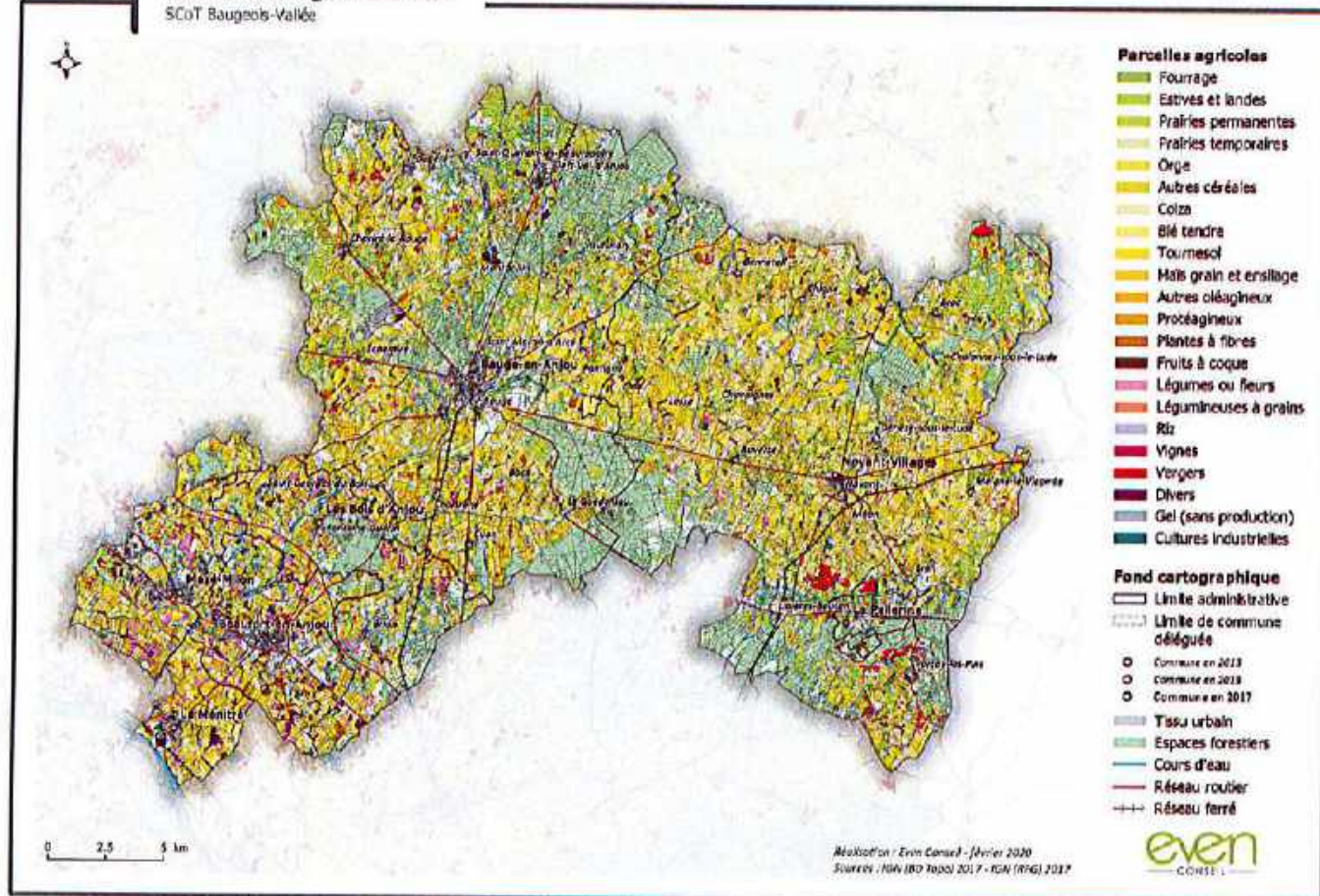
- *Agriculture*

Le territoire est marqué par un secteur agricole fort qui représente 1 321 emplois soit 17% des emplois salariés (contre 4% en Région), mais aussi 74,2% de la superficie du territoire (contre 58% à l'échelle nationale et 83% à l'échelle régionale). Ce marquage est également présent dans la répartition d'occupation des sols. Ainsi, 47% des terres sont affectées à des surfaces dites agricoles (54 574 ha), dont 40 579 ha en surface utile pour l'agriculture. Baugé-en-Anjou et Noyant-Villages concentrent 77% des terres agricoles de la communauté de communes. Près de 60% sont utilisés pour la culture des céréales/oléoprotéagineuses et 24% pour des prairies. Ainsi, les exploitations sont orientées à 28% en grandes cultures, 22% en polyculture-élevage et 17% en bovin lait.



Les milieux agro-naturels

SCoT Baugeois-Vallée



Sur le territoire, on dénombre 563 chefs d'exploitation, 417 exploitations agricoles et 1321 salariés (ETP). La pyramide des âges des chefs d'exploitations montre que 23% ont 40 ans et moins ; 51% entre 41 et 55 ans ; 26% plus de 55 ans. Il existe un enjeu fort sur la transmission des exploitations, au vu de l'âge des exploitants. Par ailleurs, il n'existe pas pour le moment d'unité de transformation alimentaire.

Le territoire est passé de 960 fermes en 1988 à 341 fermes en 2010. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution : l'agrandissement des fermes lors de la transmission quand il n'y a pas de repreneurs, mais également le développement des forêts sur les terres agricoles.

L'Agence française du développement et de la promotion de l'agriculture biologique (l'Agence Bio) dénombre 60 exploitations labellisées en agriculture biologique sur le territoire de Baugeois-Vallée pour une surface totale de 3953 ha. En moins de dix ans, le nombre d'exploitations a presque doublé, passant de 30 fermes en 2010 à 60 fermes en 2019 et le nombre de surfaces agricoles biologiques a plus que doublé. De la même façon, les surfaces biologiques sont en accroissement de +28% entre 2018 et 2019, les surfaces en conversion biologique sont également en croissance +18% entre 2018 et 2019. La part d'agriculteurs



biologiques sur Baugeois-Vallée représente 14,5% de la profession sur presque 10% des surfaces agricoles. La répartition des surfaces biologiques se ventile à 53% pour Noyant-Villages, 35% pour Baugé-en-Anjou, 8% pour Beaufort-en-Anjou et 1% pour La Ménittré. Les surfaces biologiques sont principalement tournées vers les surfaces fourragères (54%) et les grandes cultures (38%). Les légumes frais ne représentent que 2% des surfaces, même valeur pour la production de fruits.

L'agriculture est localement le premier émetteur de gaz à effet de serre. Le territoire est sensible aux changements climatiques avec des enjeux portant notamment sur la ressource en eau.

- *Distribution et consommation alimentaire*

En dehors des 9 grandes et moyennes surfaces, on recense plusieurs lieux de distribution alternatifs : épicerie de produits locaux, AMAP, drive fermier, vente directe... D'autres projets d'épicerie sont en cours. Cela répond à l'appétence des habitants pour les produits locaux, renforcée depuis la crise sanitaire. L'enquête citoyenne menée début 2021 dans le cadre de l'étude Pass'collectivité (avec 416 répondants) a par ailleurs mis en évidence l'intérêt fort des habitants pour la réduction des emballages alimentaires et du gaspillage alimentaire, associée au recours aux circuits courts.

Concernant les restaurants collectifs (44 interrogés dans le cadre du Pass'collectivité), on dénombre plus de 7000 repas distribués par jour. Plus de la moitié des restaurants sont en gestion concédée, principalement pour le scolaire, en liaison froide. Ainsi, 45% des restaurants collectifs ne disposent que d'une cuisine « satellite » permettant de réchauffer des repas préparés ailleurs. On constate également une difficulté de certains restaurants collectifs à s'approvisionner localement (logistique, marchés publics...) et à respecter les objectifs de la loi EGALIM (repas végétarien, 50% de produits de qualité : problématique de coût, de sensibilisation, de préparation) en maintenant les coûts et donc les prix des repas pour les convives et leur famille.

Baugeois-Vallée dispose de près de 60 établissements de restauration commerciale sur l'ensemble de son territoire. Cette restauration se compose et se décline de la gamme gastronomique à la restauration rapide en passant par des auberges, des cafés/hôtels-restaurants et de brasseries. Certains d'entre eux utilisent des produits locaux.

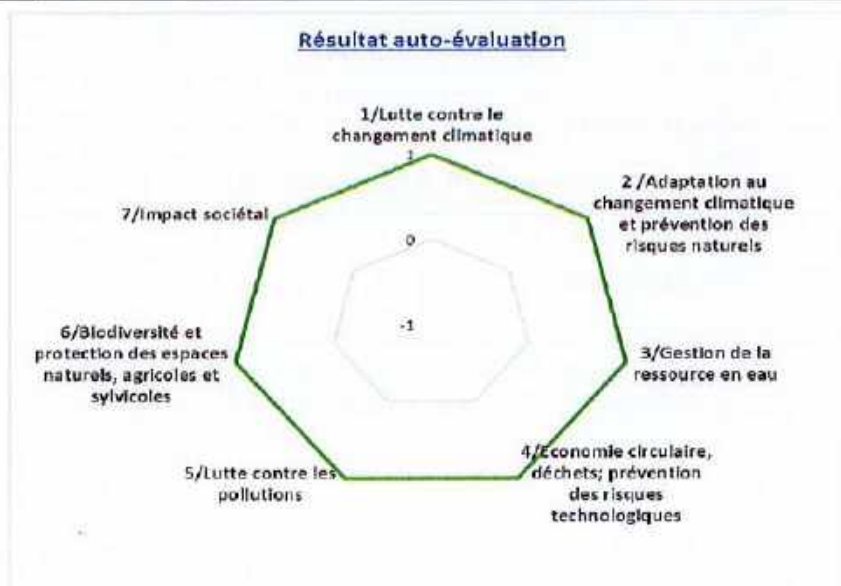


Annexe 2 – Détail des actions emblématiques 2021-2022

Intitulé de l'action	Projet Alimentaire Territorial
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Description de l'action	<p>La communauté de communes Baugeois-Vallée, à travers son Projet Alimentaire Territorial (PAT), souhaite mobiliser et sensibiliser l'ensemble des habitants et des acteurs du système alimentaire local dans un objectif commun de soutien à l'économie locale, de lutte contre le changement climatique et de justice sociale. Notre territoire bénéficie d'une activité agricole importante, offrant des productions diversifiées, qu'il s'agit de préserver et d'accompagner dans sa transition. En s'appuyant sur une instance de gouvernance partagée et sur nos partenaires locaux comme le Réseau Local Anjou, notre PAT va s'articuler autour de quatre axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relocaliser l'alimentation en favorisant et valorisant les circuits de proximité • Promouvoir et accompagner vers une alimentation durable et de qualité pour tous (en lien avec la loi EGAlim) • Soutenir et déployer l'activité agricole pour développer l'alimentation locale durable • Limiter le gaspillage alimentaire et les emballages alimentaires jetables <p>Une candidature a été déposée en avril 2021 à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation. En fonction des résultats, la CCBV pourra engager son PAT à la fin de l'année 2021, dans la continuité de la démarche menée actuellement sur l'alimentation autour du Pass'collectivités.</p>
Partenaires	<p>Le PAT prévoit de travailler avec de nombreux partenaires, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes - Les territoires voisins - Chambre d'agriculture - Chambre de commerce et d'industrie - Chambre des métiers et de l'artisanat - Parc naturel régional Loire Anjou Touraine - SAGE Authion - GABB'Anjou - Région Pays de la Loire - Département de Maine-et-Loire - DDT / DRAAF - ADEME - Conseil de développement Baugeois-Vallée - Établissements scolaires (écoles, collèges, MFR) - Établissements médico-sociaux (hôpital local...) - Acteurs sociaux (MDS, CCAS, centres sociaux...) - Acteurs agricoles (coopératives, transformateurs...) - Distributeurs (grandes et moyennes surfaces, épiceries, AMAP...)



	Le démarrage effectif du PAT permettra de formaliser ces partenariats.
Coût prévisionnel	Le coût total prévisionnel du projet sur 3 ans s'élève à 186 944 €, dont 63 324 € HT pour les prestations externes (animation, études, communication...) et 123 020 € pour le recrutement d'un animateur/coordonateur sur les 3 ans.
Plan de financement	Sur ce total, 100 000 € sont sollicités dans le cadre de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation. Les 86 944 € restants seront autofinancés par la CCBV sur les 3 années du projet.
Calendrier	En fonction des résultats de l'appel à projet, le PAT pourra être lancé avec le recrutement d'un animateur/coordonateur, qui pourrait prendre son poste d'ici la fin de l'année 2021. Le PAT se déroulera ensuite sur 3 ans.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p><i>Indiquer « oui », « non » ou « neutre »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action émet-elle des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ? NON L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? OUI - L'action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? OUI L'action a-t-elle intégré les facteurs de risques naturels ? NEUTRE - L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? OUI - L'action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? OUI - L'action est-elle émettrice de pollution ? NON L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? OUI - L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité ? OUI - L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? OUI





Intitulé de l'action	Réaménagement et mise aux normes du centre technique des déchets de Fontaine-Guérin
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Description de l'action	<p>Le centre technique situé aux Bois d'Anjou concentre une très grande partie des activités réalisées en régie par le service « Gestion valorisation des déchets et énergies renouvelables » de la CCBV.</p> <p>Sur ce site se trouvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une installation de stockage des déchets non dangereux - Une installation de stockage des déchets inertes - La zone de stationnement des bennes à ordures ménagères - La zone de stationnement des camions ampliroll - Un garage pour l'entretien des véhicules poids-lourds - Le lieu de départ des équipes collectant les déchets en porte à porte et les caissons de déchèteries - Une zone de stockage, de maintenance et de lavage des bacs - Une zone de stockage de la ferraille collectée en déchèterie <p>Depuis la date de création du site (1983), les activités du service se sont multipliées. Un réaménagement global pour une meilleure coexistence était donc nécessaire. Par ailleurs, après un diagnostic réglementaire de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND, classé ICPE), il s'avère que des travaux de mise aux normes sont nécessaires.</p> <p>Réaménagement du site</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un espace dédié au lavage et à la maintenance des bacs. Un local spécifique sera construit à cet effet. Une ligne d'eau sera également réalisée pour le lavage des bacs. - Création d'une zone dédiée au transit de l'amiante lors des opérations de collecte ponctuelles pour les particuliers. - Rénovation du parking des agents et visiteurs du site - Création d'un giratoire afin de sécuriser et de fluidifier la circulation sur le site - Réaménagement de la plateforme ferraille de sorte que des débris ne viennent pas endommager les poids lourds circulant à proximité - Réaménagement du parking poids lourds (PL) - Création d'une plateforme destinée à recevoir les caissons de déchèterie en transit. - Reconfiguration de la station de lavage des poids lourds - Pose d'un portail électrique à l'entrée du site <p>Travaux de mise aux normes</p> <p>Il s'agit de créer une station de traitement des eaux de ruissellement et des eaux de lavages des véhicules. Le mode de traitement est mixte et est composé d'un déboureur/séparateur à hydrocarbures, d'une lagune et de filtres plantés de</p>



	<p>roseaux. À ce jour, ces eaux sont redirigées vers les lagunes de traitement des lixiviats dont l'élimination est onéreuse.</p> <p>Parallèlement à ces travaux de rénovation et de mises aux normes, des ombrières photovoltaïques seront installées sur différentes parties du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du stockage des bacs pour protéger ces derniers des intempéries - Au niveau de la toiture de l'atelier PL. Celle-ci comportant l'amiante, cela serait une opportunité pour effectuer une rénovation - Au niveau de la zone des parking poids lourds afin de protéger les bennes des intempéries - Au niveau du parking agents/visiteurs <p>Pour finir, de nouveaux locaux pour les agents seront construits. Ils comprendront un vestiaire, une salle de pause/réunion, ainsi que les bureaux des encadrants. Ils prendront lieu et place des locaux existants, majoritairement préfabriqués et mal isolés.</p> <p>Pour finir, ce bâtiment sera raccordé à un réseau d'assainissement collectif, ce qui n'était pas le cas des précédentes structures.</p>
Partenaires	Partenaire financier : Région Pays de la Loire (subvention sollicitée dans le cadre du plan de relance régional intercommunal)



Coût prévisionnel	Investissements																
	Désignation des travaux	Prix HT															
	Prix généraux	15 000,00 €															
	Démolition	10 000,00 €															
	Terrassement, chaussée et dallage	470 000,00 €															
	Assainissement	320 000,00 €															
	Réseaux divers	60 000,00 €															
	Espaces verts - clôtures et portails	120 000,00 €															
	Mobilier et signalisation routière	80 000,00 €															
	Vidéosurveillance	40 000,00 €															
Prestation supplémentaires	90 000,00 €																
Total	1 205 000,00 €																
	<p>Les frais de fonctionnement devraient baisser. En effet la station de traitement des eaux de lavage et des eaux de ruissellement permettra de réduire d'environ 50 % la quantité des lixiviats traités par an (environ 180 000 € TTC de budget annuel).</p> <p>Par ailleurs, l'isolation des bâtiments permettra des générer des économies en énergie.</p>																
Plan de financement	<p>Coût total : 1 205 000 € Subvention régionale sollicitée : 200 000 € Autofinancement CCBV : 1 005 000 €</p>																
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Planning prévisionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Septembre</td> <td>2021</td> <td>Validation du projet par le conseil communautaire</td> </tr> <tr> <td>Octobre à novembre</td> <td>2021</td> <td>Rédaction DCE</td> </tr> <tr> <td>Décembre à février</td> <td>2021-2022</td> <td>Appel d'offres</td> </tr> <tr> <td>Mars à juin</td> <td>2022</td> <td>Travaux</td> </tr> </tbody> </table>		Planning prévisionnel			Septembre	2021	Validation du projet par le conseil communautaire	Octobre à novembre	2021	Rédaction DCE	Décembre à février	2021-2022	Appel d'offres	Mars à juin	2022	Travaux
Planning prévisionnel																	
Septembre	2021	Validation du projet par le conseil communautaire															
Octobre à novembre	2021	Rédaction DCE															
Décembre à février	2021-2022	Appel d'offres															
Mars à juin	2022	Travaux															
Indicateurs d'évaluation proposés	<p><i>Indiquer « oui », « non » ou « neutre »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action émet-elle des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire Neutre ? L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Oui (par la production d'énergie photovoltaïque, décarbonée) - L'action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? Neutre L'action a-t-elle intégré les facteurs de risques naturels ? Neutre - L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? oui (traitement des lixiviats) - L'action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de 																



	<p>consommation liés à l'économie circulaire ? oui (développement et amélioration des filières de tri et valorisation des déchets, notamment du bâtiment)</p> <p>- L'action est-elle émettrice de pollution ? non L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? oui</p> <p>- L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité ? oui</p> <p>- L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? oui (amélioration du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents)</p>
--	--

Résultat auto-évaluation





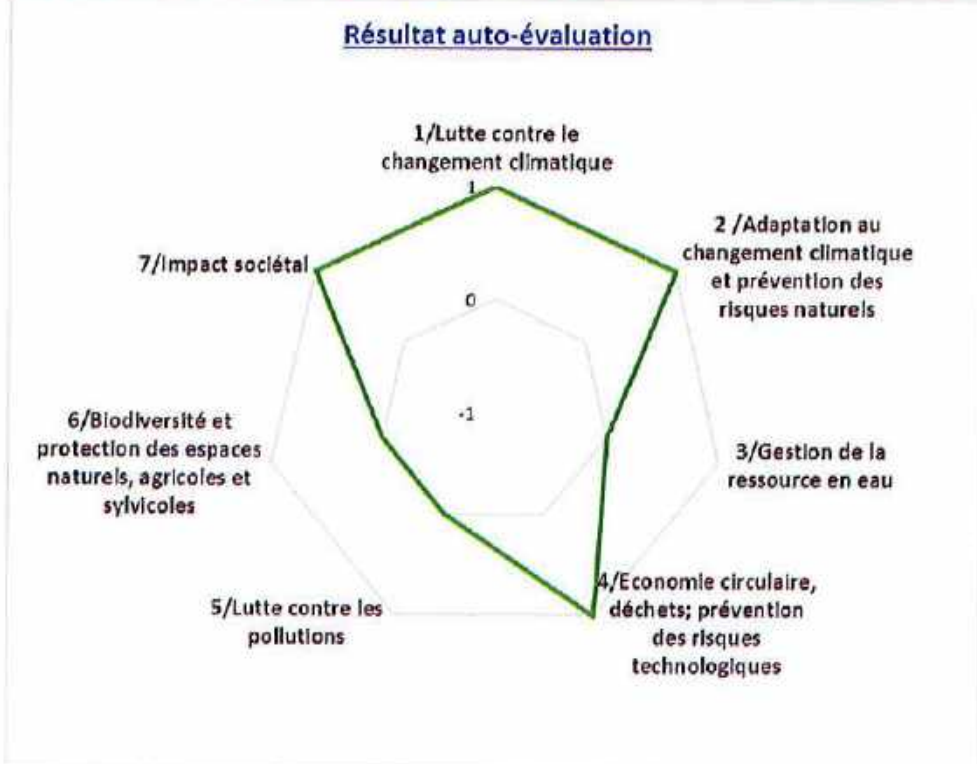
Intitulé de l'action	Construction d'un village d'artisans sur la zone d'activités du Pré-Barreau à Mazé-Milon
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Baugeois-Vallée
Description de l'action	<p>Le projet de « Village d'artisans » porté par la communauté de communes Baugeois-Vallée consiste à construire un bâtiment-relais d'une surface de 612 m², sur la zone d'activités du Pré-Barreau à Mazé-Milon.</p> <p>Le bâtiment relais comprendra trois locaux artisanaux de différentes superficies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier 1 de 244 m² • Atelier 2 de 243 m² • Atelier 3 de 125 m² <p>Dans un objectif de résorption des friches industrielles, ce bâtiment verra le jour en lieu et place des anciens locaux de l'entreprise SVL, qui seront alors désamiantés et démolis.</p> <p>Il s'agira d'un projet « modèle » en matière de développement durable, sur plusieurs aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Densifier plutôt qu'artificialiser : la préservation du foncier est au cœur des préoccupations de la collectivité, notamment au sein de la zone du Pré-Barreau, dont le développement est contraint par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation. - Résorber une friche industrielle qui dénature le paysage et dévalorise la principale entrée Ouest du territoire de Baugeois-Vallée ; et proposer des locaux qui soient adaptés aux besoins des entreprises artisanales actuelles. - Promouvoir l'éco-construction, y compris pour des activités économiques, en ayant recours à des matériaux biosourcés. Le bâtiment est prévu avec une ossature bois et un bardage bois en façade. L'isolation sera effectuée en laine de chanvre afin de promouvoir ce matériau isolant écologique et éco-responsable et de mettre en lumière le chanvre, une filière emblématique de notre territoire intercommunal. <p>Ce bâtiment, fonctionnel, éco-conçu et bien intégré visuellement à son environnement aura vocation à être une vitrine de l'éco-construction pour des bâtiments artisanaux et industriels dans la zone et sur l'ensemble du territoire intercommunal. Il servira de modèle auprès des artisans et des entrepreneurs du territoire, pour les inviter à s'engager dans des démarches similaires.</p> <p>Via ce projet, la communauté de communes souhaite ainsi impulser une dynamique vertueuse afin de montrer l'exemple auprès de ses communes membres.</p> <p>Ces ateliers ont vocation à être des ateliers-relais : une fois les travaux achevés, trois entreprises pourront venir s'y installer, en tant que locataires de la collectivité.</p>



Partenaires	<p>Cabinet ATEA Architecture : Maître d'œuvre</p> <p>Etat : financeur via la DETR</p> <p>Commune de Mazé-Milon : autorisations d'urbanisme</p>
Coût prévisionnel	<p>Investissement</p> <p>Acquisition du bien : 180 000 € HT</p> <p>Désamiantage – démolition : 46 900 € HT</p> <p>Travaux de construction : 590 000 € HT</p> <p>Frais divers (honoraires, réseaux, imprévus, diagnostics, ...) : 60 100 € HT</p> <p>> Coût prévisionnel total : 887 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Participation CCBV (emprunt) : 647 250 €</p> <p>Subvention DETR : 239 750 €</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du permis de construire : <i>mars 2021</i> - Désamiantage et démolition de l'ancien bâtiment : <i>avril/mai 2021</i> - Lancement du marché d'appel d'offres : <i>septembre 2021</i> - Notifications du marché aux entreprises : <i>novembre 2021</i> - Début des travaux : <i>décembre 2021</i> - Livraison du village d'artisans : <i>juillet 2022</i>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p><i>Indiquer « oui », « non » ou « neutre »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action émet-elle des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ? L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? <i>OUI, par l'utilisation de matériaux biosourcés qui séquestrent le carbone (bois, chanvre)</i> - L'action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? L'action a-t-elle intégré les facteurs de risques naturels ? <i>OUI</i> - L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? <i>NEUTRE</i> - L'action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? <i>OUI (réhabilitation de friche industrielle)</i> - L'action est-elle émettrice de pollution ? L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? <i>NEUTRE</i> - L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité ? <i>NEUTRE</i> - L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? <i>OUI</i>



Résultat auto-évaluation





Intitulé de l'action	Création d'un schéma directeur cyclable municipal
Maître d'ouvrage	Ville de Beaufort en Anjou
Description de l'action	<p>Suite aux différents échanges avec les habitants de Beaufort-en-Anjou pendant la campagne électorale, l'équipe municipale a souhaité créer un schéma directeur cyclable à l'échelle locale afin de créer un maillage du territoire de voies cyclables.</p> <p>Ce schéma a trois axes prioritaires : développer les voies vélos, développer l'offre de stationnement vélos adaptés et enfin sensibiliser les plus jeunes aux risques routiers.</p>
Partenaires	<p>Comité Consultatif plan vélo : Comité formé de citoyens bénévoles pour apporter un autre regard sur les actions de la ville et mettre en avant d'autres idées.</p> <p>Région Pays de La Loire : Participation financière sur des abris vélos sécurisés (grande capacité) aux aires d'arrêt du réseau bus ALEOP</p> <p>Département de Maine-et-Loire : Sécurisation de traversées cyclables sur les routes départementales.</p> <p>Sécurité routière : Participation financière à certaines actions de prévention et mise à disposition d'une piste vélo-école</p> <p>Gendarmerie et Police Municipale : Participation à des actions de sensibilisation et de prévention</p> <p>Communauté de communes Baugeois-Vallée : Permet une concertation avec les communes du territoire afin de créer un maillage à l'échelle intercommunale.</p> <p>Bureau d'études Inddigo : Accompagnement de la stratégie modes actifs communale</p> <p>Service Jeunesse de la Ville de Beaufort-en-Anjou : Réflexion sur des animations en lien avec le vélo dans le cadre des accueils de loisirs.</p>



Coût prévisionnel	<p>Dépenses prévues pour l'année 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une voie vélo Rue des Airaults - 9 000 € HT - Création de 88 places (box individuels, box collectifs, arceaux, abris) de stationnements vélos - 57 812 € HT - Achat de 1000 gilets fluo à destination des enfants des écoles maternelles et primaires - 4 100 € HT - Accompagnement pour définir la stratégie par Inddigo : 18 000 € HT <p>Coût total pour 2021 : 88 912 € HT</p>
--------------------------	---

Plan de financement	<p>La Ville de Beaufort en Anjou s'engage à inscrire dans le budget communal une ligne budgétaire en faveur du Plan Vélo. Pour 2021, le budget est de 35 000 €.</p> <p>Subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme ALVEOLE pour la participation aux abris vélos - 26 413,40 € HT - Département de Maine et Loire pour une participation financière à des aménagements de sécurité au titre des amendes de police - Région Pays de La Loire pour une participation financière des abris vélos aux arrêts bus ALEOP et sur les voies vélos menant aux arrêts. - Sécurité Routière pour une participation à l'achat de gilets fluo à destination des enfants. - Fonds Européens pour une participation financière à l'accompagnement d'Inddigo sur la « stratégie modes actifs communale »
----------------------------	--

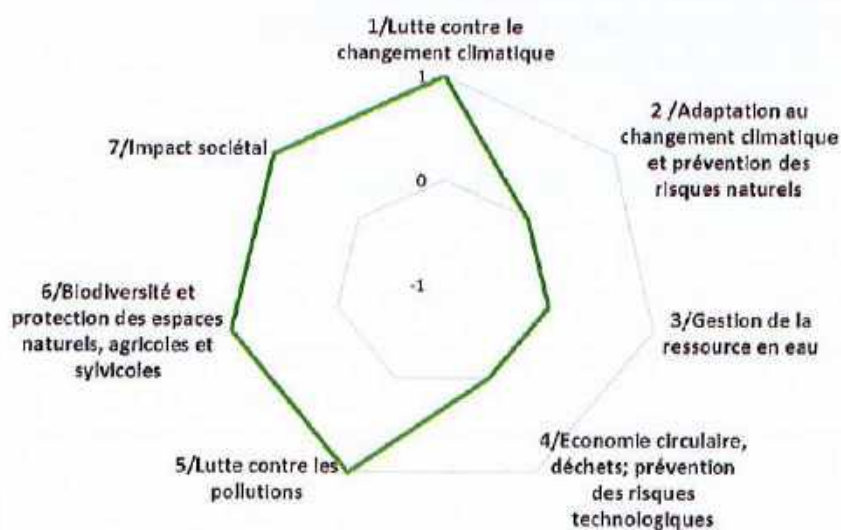
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PLAN VELO BEAUFORT EN ANJOU						
MOBILIER URBAIN						
Lieu	Types	Nb de places	Prix HT (devis)	Prix TTC (devis)	subvention ALVEOLE (sur HT)	Montant prime (selon simulation sur Alveole)
Tout BeA	Arceaux	42	5 481,00 €	6 577,2	non	0,00 €
Gée	Abri	4	3 372,00 €	4 046,40 €	oui	2 023,20 €
Mall	VelBox	2	3 152,00 €	3 782,40 €	oui	1 891,20 €
Jeanne de L.	Abri	8	5 563,00 €	6 794,60 €	oui	3 397,80 €
République	Abri S	15	18 495,00 €	22 195,20 €	oui	11 097,60 €
Marillière	Abri S	15	18 495,00 €	22 195,20 €	oui	11 097,60 €
Chalandrie	Velbox	2	3 152,00 €	3 782,40 €	oui	1 891,20 €
	Total	88	57 812,00 €	69 373,40 €		31 398,60 €
			estimation HT			SUBVENTION
	RUE DES AYRAULT		8 030,00 €			0,00 €
	ETUDE PLAN VELO		18 000,00 €			Fonds européens
	devis					10 800,00 €
	PROSPECTIVES AMENAGEMENTS SUITE A ETUDE		65 000,00 €			Produit des amendes
	(pas de devis)					13 000,00 €
	TEMPS AGENTS	30h00	750,00 €			0,00 €
	(ingenierie, administratif)					
	TOTAL GENERAL		149 592,00 €			55 198,00 €

Calendrier	<p>Pour 2021, l'effort est essentiellement porté sur l'offre de stationnement et la création d'un premier aménagement sur un axe important de la commune où transitent</p>
-------------------	--



	<p>énormément d'enfants.</p> <p>Déploiement des abris vélo : septembre à novembre 2021.</p> <p>Livraison de l'aménagement rue des Airaults : fin septembre 2021</p> <p>Action de prévention sécurité routière lors de la semaine de la mobilité en septembre.</p> <p>Les années suivantes l'effort sera plus important sur la création des voies vélos afin de créer un maillage. Parallèlement, nous continuerons à faire évoluer l'offre de stationnement en fonction des besoins.</p> <p>Les actions de sensibilisation en sécurité routière seront également régulières.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'action émet-elle des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ? Non. - L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Oui - L'action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? Neutre - L'action a-t-elle intégré les facteurs de risques naturels ? Neutre - L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? Neutre - L'action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? Non - L'action est-elle émettrice de pollution ? Non - L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? Oui - L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité ? Oui - L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Oui

Résultat auto-évaluation





Intitulé de l'action	Réfection énergétique de la mairie déléguée de Saint-Georges du Bois
Maître d'ouvrage	Commune des Bois d'Anjou
Description de l'action	<p>La commune des Bois d'Anjou se projette dans une politique globale de réfection énergétique de ses bâtiments recevant du public.</p> <p>Pour cela, elle a entamé une réflexion autour de la réhabilitation énergétique du bâtiment de la mairie déléguée de Saint-Georges du Bois. Bâtiment central au sein du bourg, l'isolation défective du bâtiment a entraîné une dégradation des locaux et une surconsommation énergétique.</p> <p>En tant que mairie déléguée de Saint-Georges du Bois, mais également siège du SIVU Milon-Saint-Georges, ce bâtiment accueille un agent à temps plein, ainsi qu'un public varié lié aux services de la mairie (habitants, partenaires, membres de commissions...) ou du SIVU (familles, assemblées...).</p> <p>Le projet entrera en 2021 dans sa phase de réalisation par la passation d'un marché à venir pour une réalisation estimée au troisième trimestre 2021, pour un montant hors taxe de 16 498 €.</p> <p>L'ensemble des travaux visent à rendre plus performant ledit bâtiment en matière d'économie d'énergie et se déclineront de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double vitrage conforme à la RT2012 - Travaux d'isolation du plafond de l'ancienne salle du conseil municipal - Travaux d'isolation du plafond de la salle des Archives - Travaux d'isolation du plafond du bureau du Maire délégué - Travaux d'isolation du plafond de la réserve - Travaux d'isolation du secrétariat
Partenaires	Syndicat intercommunal d'énergie du Maine-et-Loire (SIEML)



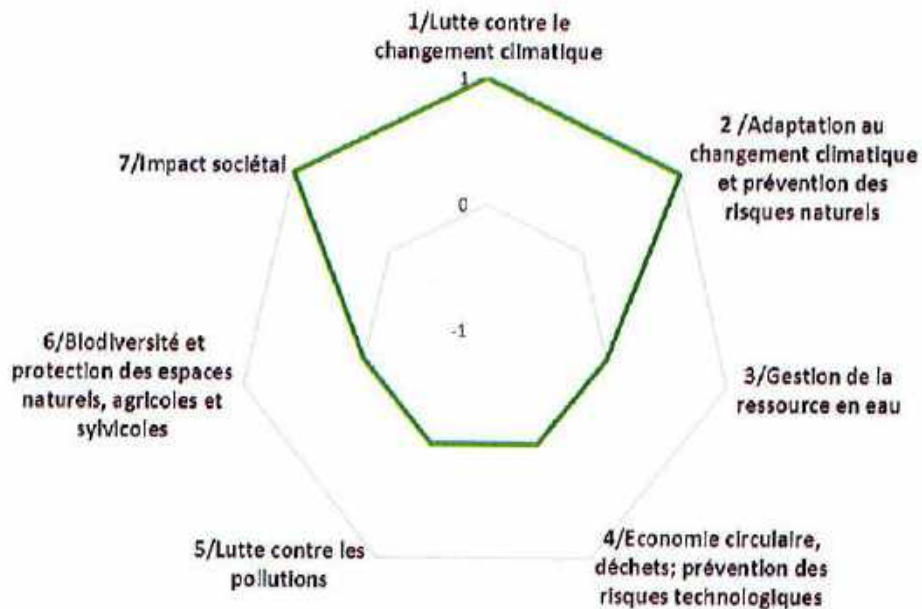
Coût prévisionnel	Menuiserie : - Fenêtres 2 vantaux X 6 Pu HT : 1 505 € Total HT 9 030 € - Pose, finition et petites fournitures Total HT 1 360 € Isolation des plafonds 131,5 m ² : - Montage plafond dalle isolation laine de verre 100 mm Total HT 6 108 €	
Plan de financement	Source	Montant HT
	DSIL Grandes priorités 45% (Rénovation thermique, transition énergétique...)	7 424 €
	DETR 35% (B1 - Rénovation thermique et transition énergétique)	5 774 €
	AUTOFINANCEMENT 20%	3 300 €
	Coût total	16 498 €
Calendrier	Début prévisionnel	Avril 2021
	Achèvement des travaux	Mai 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	<i>Indiquer « oui », « non » ou « neutre »</i> - L'action émet-elle des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ? L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Oui . <i>La rénovation énergétique du bâtiment permet de diminuer la consommation d'énergie, notamment durant la période hivernale.</i> - L'action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? L'action a-t-elle intégré les facteurs de risques naturels ? Oui . <i>L'action en améliorant l'isolation du bâtiment, permettra de maintenir une température de confort de manière plus aisée au sein du bâtiment, notamment en période de fortes chaleurs. Cela améliorera ainsi le confort des usagers et de l'agent, ainsi que la conservation du bâtiment.</i> - L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? Neutre - L'action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? Neutre - L'action est-elle émettrice de pollution ? L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? Neutre - L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité ? Neutre - L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?	



Oui. En premier lieu les économies d'énergies réalisées sur ce bâtiment permettront de diminuer les coûts liés à la chauffe du bâtiment et entraînera donc une baisse de la facture énergétique.

Cette action permettra également d'éviter la dégradation du bâtiment, assurant le maintien en son sein de la mairie déléguée et du siège du SIVU, tout en permettant un accueil plus qualitatif des usagers et des agents.

Résultat auto-évaluation





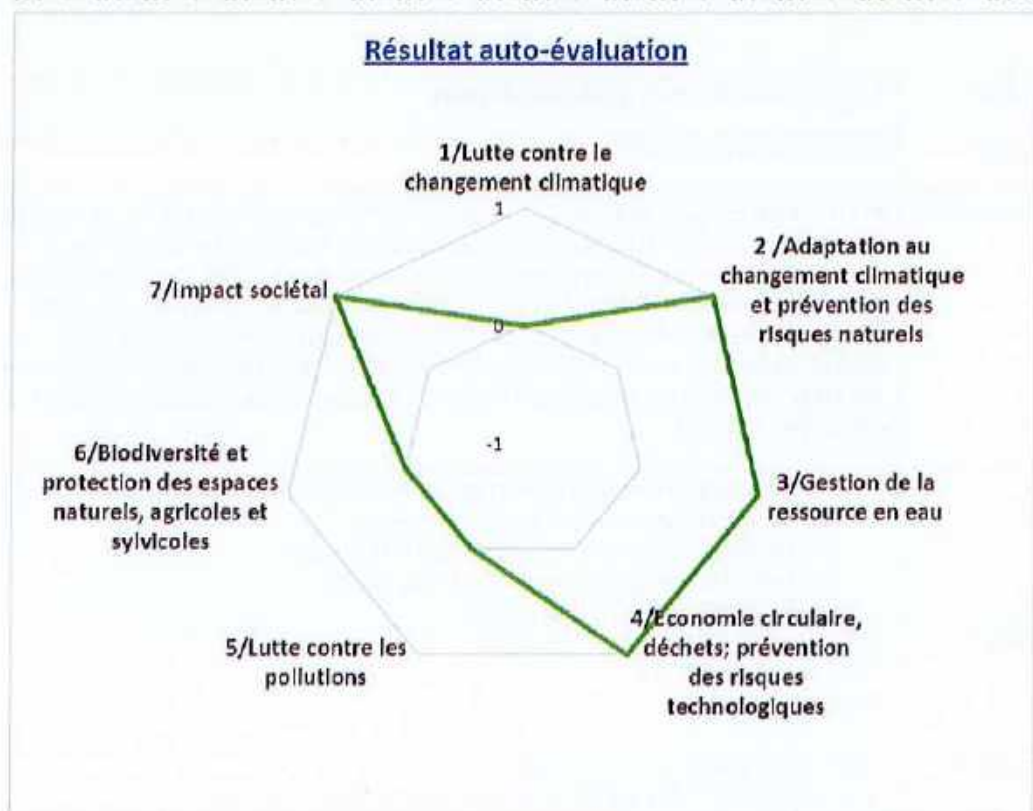
Intitulé de l'action	Programme de restauration des murs de façade de l'église Saint-Aubin
Maître d'ouvrage	Commune de La Pellerine
Description de l'action	<p>L'église Saint-Aubin de La Pellerine est située au cœur du bourg ; elle est de petites dimensions et comprend une nef, un chœur d'une travée se terminant par une abside en cul de four et une petite sacristie du 19^{ème} siècle implantée au nord du chœur. L'église a été inscrite, dans son ensemble, à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 4 juillet 2006.</p> <p>Les élévations intérieures de l'église Saint-Aubin présentent un important programme de peintures murales. Ce décor subit de fortes dégradations liées à la pénétration d'eau dans les maçonneries.</p> <p>L'étude réalisée en 2003 avait permis de déterminer les tranches de travaux à réaliser pour assurer la sécurité des personnes, la stabilité de l'édifice et son hors d'eau - hors d'air. Des travaux ont ainsi été réalisés pour la restauration de la couverture en tuile, charpente et voûte lambrissée de la nef, ainsi que la suppression du gros contrefort du pignon ouest et la stabilisation de l'angle nord-ouest de la nef.</p> <p>Il reste aujourd'hui à restaurer les élévations et la toiture de l'abside. Les maçonneries seront démoissées, nettoyées, rejointées. Les assises de pierre remplacées le seront par des pierre de même nature, tuffeau, calcaire plus grossier et moins capillaire et pierre de type falun. L'enduit sera à la chaux. Les baies recevront des vitraux géométriques. La couverture de l'abside sera en ardoise naturelle posée au clou.</p>
Partenaires	Les partenaires financiers sollicités sont la DRAC, la Région, le Département et la Sauvegarde de l'Art Français.



<p>Coût prévisionnel</p>	<p>Dépenses d'investissement :</p> <p>Ouvrages de pierre de taille – 81 679 €</p> <p>Charpente bois – 9 914 €</p> <p>Couverture ardoise – 24 550 €</p> <p>Vitraux – 10 331 €</p> <p>Total HT des travaux – 126 475 €</p> <p>Maîtrise d'œuvre / CSPS – 20 080 €</p> <p>Total opération HT – 146 555 €</p>
<p>Plan de financement</p>	<p>DRAC – 30% - 43 966 €</p> <p>Région Pays de la Loire – En cours – 20% - 29 311 €</p> <p>Département de Maine-et-Loire – En cours – 20% - 29 311 €</p> <p>Sauvegarde de l'Art Français – En cours</p>
<p>Calendrier</p>	<p>Durée prévisionnelle d'exécution : 2 ans</p> <p>Durée prévisionnelle de début : Juin 2021</p> <p>Durée prévisionnelle de fin : Juin 2023</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p><i>Indiquer « oui », « non » ou « neutre »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action émet-elle des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ? L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? NEUTRE - L'action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? L'action a-t-elle intégré les facteurs de risques naturels ? OUI, prévention de la dégradation du bâti historique par les intempéries - L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? OUI, amélioration de l'écoulement des eaux de pluie - L'action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? OUI, restauration d'un monument ancien en préservant les matériaux d'origine et en utilisant des matériaux naturels (tuffeau, calcaire, falun, chaux, ardoise...). - L'action est-elle émettrice de pollution ? L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? NEUTRE - L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité ? NEUTRE - L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? OUI



Résultat auto-évaluation



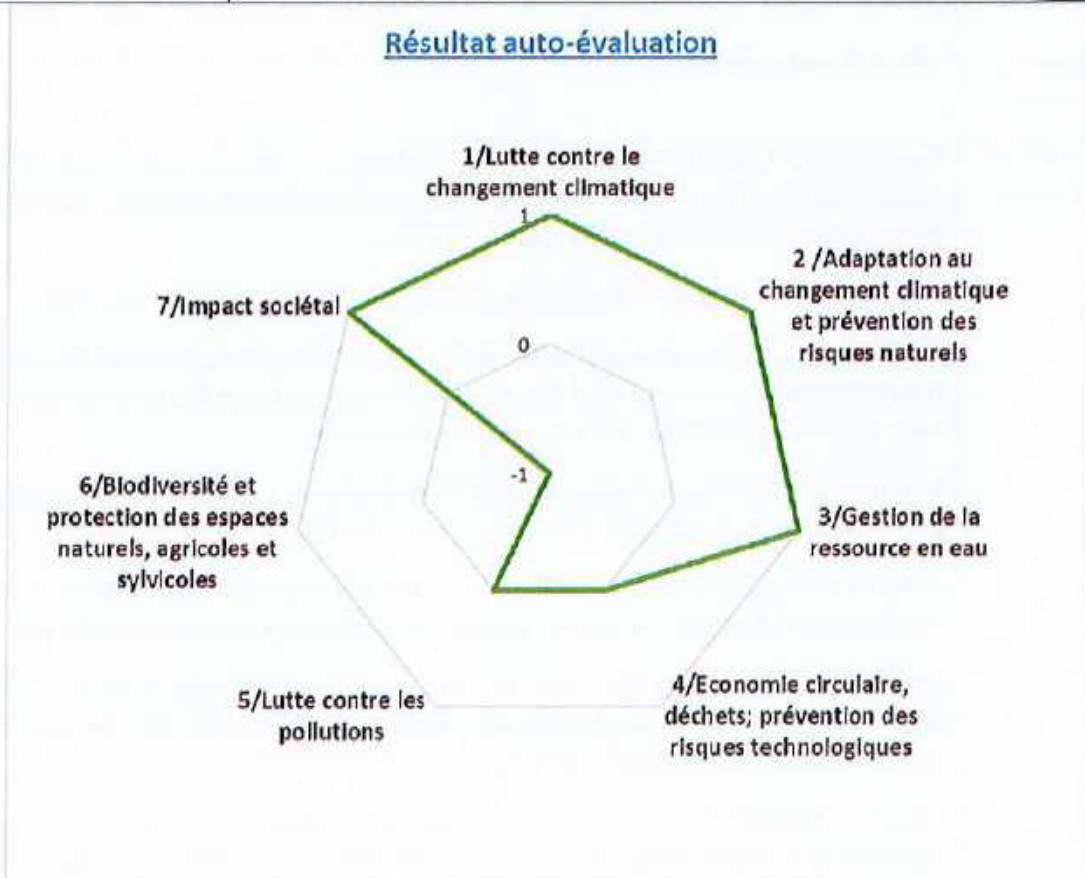


Intitulé de l'action	Construction d'une nouvelle salle de sport
Maître d'ouvrage	Commune de Mazé-Milon
Description de l'action	Mazé-Milon est une commune positionnée en tant que polarité sur le plan sportif au niveau de la Vallée (bassin de 18 000 habitants), avec plus de 1000 licenciés dont la moitié résidant hors commune. Une étude de faisabilité lancée en 2017 a déterminé la nécessité de construire une seconde halle de sport pour accueillir des disciplines sur un niveau régional, accompagnée des vestiaires, des club-houses du football et de la salle de sport actuelle. Un jury de concours a eu lieu en 2020 pour le choix du projet, dont le permis de construire et l'avant-projet ont été validés en 2021.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations sportives concernées au sein d'un comité de pilotage. - Le CDOS associé sur le jury de concours - Le SIEML sur le volet photovoltaïque du projet - La CCBV sur la contractualisation du projet - Les co-financeurs : État ; Région
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes : 465 000 € - Travaux : 3 230 000 € Total : 3 695 000 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - ANS 2021 (demandée) : 100 000 € - FFF 2021/2022 (dossier éligible, demande 09/2021) : 50 000 € - DETR 2022 : 400 000 € - DSIL 2022 : 400 000 € - Contrat régional 2022 : 500 000 € - Participation de la commune : 2 245 000 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 07/2021 : validation du dossier PRO - 10/2021 : consultation travaux - 01/2022 : début des travaux - 05/2023 : réception et mise en service
Indicateurs d'évaluation proposés	<p><i>Indiquer « oui », « non » ou « neutre »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action émet-elle des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ? <i>oui</i> L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? <i>oui</i> - L'action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? <i>non</i> L'action a-t-elle intégré les facteurs de risques naturels ? <i>oui</i> - L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? <i>oui</i> - L'action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? <i>neutre</i> - L'action est-elle émettrice de pollution ? <i>non</i> L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? <i>neutre</i>



- L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité ? *non*
- L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? *oui*

Résultat auto-évaluation





Intitulé de l'action	Aménagement de la Maison France Services
Maître d'ouvrage	Ville de Baugé en Anjou
Description de l'action	<p>Le bâtiment de la MSAP (Maison des Services Au Public), sis Legoulz de la Boulaie à Baugé en Anjou, a été réhabilité en 2009. La structure a été par la suite labellisée Maison des Services Au Public. Elle accueille ainsi différents services publics.</p> <p>Depuis 2019, l'Etat souhaite transformer les MSAP en Maison France Services (MFS).</p> <p>Les financements réservés aux MSAP vont disparaître en 2022, au profit des MFS. Les dernières labellisations se feront avant le 31 décembre 2021. Au-delà de cette date, les structures perdront tout financement, mettant en péril leur pérennité.</p> <p>Il est donc primordial pour la ville de Baugé-en-Anjou de voir sa structure labellisée Maison France Service, en satisfaisant à plusieurs critères obligatoires.</p> <p>La MSAP de Baugé-en-Anjou satisfait à ce jour la quasi-intégralité de ces critères. Seuls deux critères restent à remplir : avoir deux agents à l'accueil et avoir un espace confidentiel.</p> <p>Afin de remplir le premier critère, il est prévu de mutualiser l'accueil du centre social avec celui de l'actuelle MSAP. Ceci n'est possible que si des cheminements sont créés afin que le public accède facilement aux différents services.</p> <p>L'espace confidentiel est quant à lui indispensable dans la mesure où les usagers sont amenés à exposer leur situation personnelle et leurs difficultés. Cet espace doit être à proximité de l'accueil.</p> <p>Pour la réalisation des aménagements nécessaires, la ville souhaite un aménagement dans la chapelle Saint-Joseph existante, avec création de liaisons vers le centre social et l'actuelle MSAP.</p>
Partenaires	État (pour financement et labellisation)

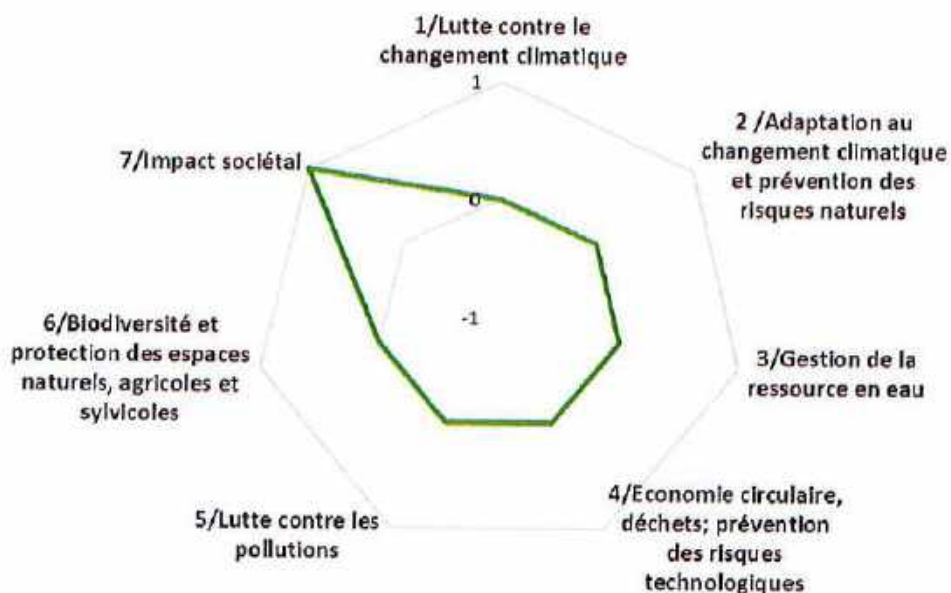


Coût prévisionnel	Dépenses	Montant HT		
	Travaux	756 000 €		
	Maitrise d'œuvre	75 000 €		
	Honoraires, études	16 000 €		
	Imprévus	20 000 €		
	TOTAL	867 000 €		
Plan de financement	Plan de financement présenté pour DSIL 2021			
		TOTAL PROGRAMME		
		montant HT	montant TTC	
	DEPENSES			
	Travaux stade faisabilité	485 000	582 000	
	Honoraires maîtrise d'œuvre	54 000	64 800	
	Bureau contrôle	3 335	4 002	
	Coordination sécurité-santé	1 504	1 805	
	Relevés topo -diagnostics	5 000	6 000	
	frais divers (panneau affichage, frais d'insertion ...)	16 316	19 579	
TOTAL DEPENSES	565 155	678 186		
	taux	montant TTC	attribution	
DETR	35,00%	197 804	non retenu	
DSIL contrat de ruralité	20,00%	113 031,00	226 062	
TOTAL RECETTES		310 835	226 062	
autofinancement	254 320			
Calendrier	Dépôt Permis de construire : 30/6/2021 Lancement marché : août 2021 Début des travaux : octobre 2021 Fin des travaux : mars 2022			
Indicateurs d'évaluation	<i>Indiquer « oui », « non » ou « neutre »</i> - L'action émet-elle des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ? L'action contribue-t-elle à			



proposés	<p>réduire les émissions de GES du territoire ? Neutre</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? L'action a-t-elle intégré les facteurs de risques naturels ? Neutre - L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? Neutre - L'action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? Neutre - L'action est-elle émettrice de pollution ? L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? Neutre - L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité ? Neutre - L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? Oui
----------	---

Résultat auto-évaluation





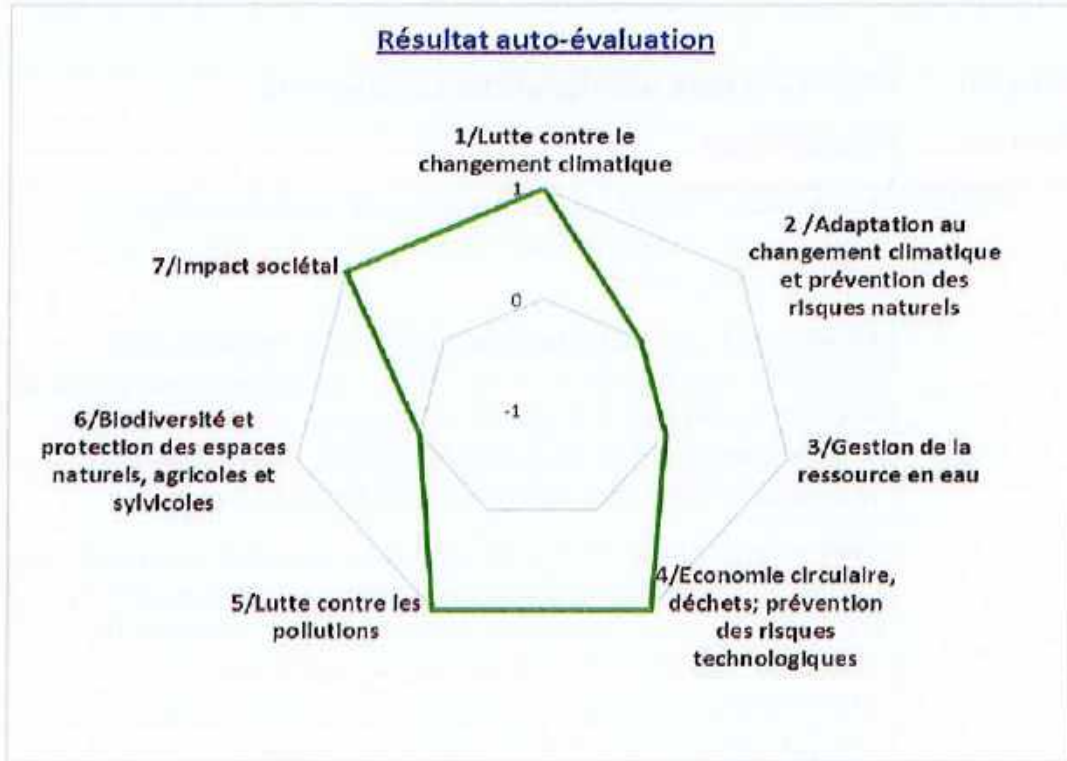
Intitulé de l'action	Rénovation énergétique de l'espace Pessard
Maître d'ouvrage	Commune de La Ménitré
Description de l'action	<p>L'espace Pessard est un équipement sportif construit au centre du bourg de La Ménitré. Classé en ERP de 2^{ème} catégorie, type X-N-L, il est considéré comme une salle polyvalente et non dédié à l'usage exclusif de la pratique sportive.</p> <p>Usage principal : associatif, scolaire, périscolaire</p> <p>Usage secondaire : salle polyvalente (notamment pour le repas des aînés)</p> <p>A noter : le restaurant scolaire (utilisé pour les élèves des 3 écoles de La Ménitré) est adossé à l'Espace Pessard, d'où son classement en catégorie N.</p> <p>Le projet consiste à rénover le clos et le couvert :</p> <p><u>Intervention sur le clos et couvert</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture → Remplacement de la couverture actuelle en fibrociment et pose de panneaux photovoltaïques (vers une autoconsommation et/ou revente de l'énergie produite). - Charpente → Renforcement selon nécessité pour prendre en compte la surcharge photovoltaïque. - Bardage / Parois verticales → Remplacement des panneaux amiantés en partie basse et des autres bardages (translucides...). <p><u>Interventions complémentaires induites</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Désamiantage → Panneaux verticaux extérieurs et couverture. - Isolation en toiture → En lien avec la dépose de la couverture. - Éclairage → En lien avec la dépose de la couverture. → Prévoir la mise en place de LED. - Chauffage / Ventilation → En lien avec la dépose de la couverture. → Probable dépose / repose des radiants gaz pour une solution moins énergivore.
Partenaires	<p>Prochaine étape avec le maître d'œuvre - définition du programme des travaux, de leur coût, demande de permis de construire</p> <p>Partenaires financiers à solliciter : Région, État, Europe</p> <p>Partenaire technique : SIEM</p>



Coût prévisionnel	Indéterminé à ce stade Enveloppe budgétaire fixée à 400 000 € HT
Plan de financement	Mobilisation maximale des partenaires financiers Etat : DSIL – plan de relance Région : CTR Fonds européens Leader CEE (SIEML) ?
Calendrier	1 ^{ère} étape réalisée : choix du maître d'œuvre Dépôt des demandes de subventions début 2022 Réalisation des travaux : printemps – été 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p><i>Indiquer « oui », « non » ou « neutre »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'action émet-elle des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ? L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? <i>Oui, rénovation énergétique et pose de panneaux photovoltaïques (production d'énergie renouvelable décarbonée)</i> - L'action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? L'action a-t-elle intégré les facteurs de risques naturels ? <i>Neutre</i> - L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? <i>Neutre</i> - L'action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? <i>Oui, potentielle autoconsommation de l'énergie produite en toiture</i> - L'action est-elle émettrice de pollution ? L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? <i>Oui, désamiantage des parois et de la couverture</i> - L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité ? <i>Neutre</i> - L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? <i>Oui, amélioration du confort des usagers</i>



Résultat auto-évaluation

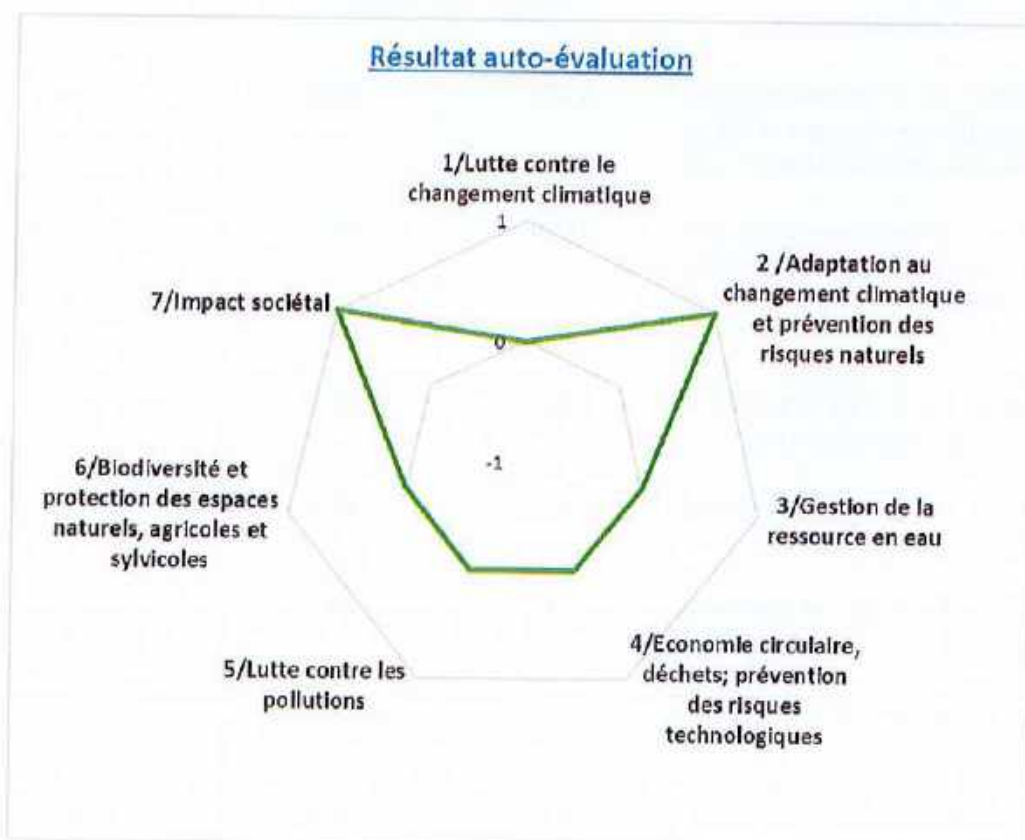




Intitulé de l'action	Réfection de la toiture de l'église de Denezé-sous-le-Lude
Maître d'ouvrage	Noyant-Villages
Description de l'action	<p>La commune de Noyant-Villages (dont fait partie la commune déléguée de Denezé-sous-le-Lude), propriétaire de l'église St-Jean-Baptiste inscrite, est en charge de son entretien.</p> <p>Au regard de l'état actuel de la toiture, des travaux de rénovation sont nécessaires au maintien de ce monument historique. Une tranche de travaux de maçonnerie, charpente et couverture est à prévoir au niveau de l'abside, du chœur et du transept. Une autre tranche de travaux de même nature est également à prévoir au niveau de la nef, du clocher et de la voûte.</p> <p>L'état actuel du bâtiment et les infiltrations qui en découlent ne permettent plus une utilisation optimale de ce lieu de culte qui est une composante de la vie sociale de la commune. L'urgence de ces travaux est donc nécessaire à la sauvegarde de ce bâtiment inscrit, ainsi qu'à la préservation du mobilier et œuvres d'art s'y trouvent, qui se dégradent au fil du temps du fait des mauvaises conditions de conservation et de l'humidité due aux infiltrations.</p>
Partenaires	Partenaires financeurs : Région, DRAC, État
Coût prévisionnel	<p>Travaux abside / chœur / transepts - 217 210,50 € HT</p> <p>Travaux nef / clocher / voûte - 263 116,69 € HT</p> <p>Total travaux : 480 327,19 € HT</p> <p>Maîtrise d'œuvre 10% - 48 032,72 €</p> <p>Coordination SPS 1,5% - 7 204,91 €</p> <p>Total général - 535 564,82 € HT</p>
Plan de financement	<p>Autofinancement de la commune 20% - 107 112,97 € HT</p> <p>Subvention Région Pays de la Loire 20% - 107 112,97 € HT</p> <p>Subvention DRAC 20% - 107 112,97 € HT</p> <p>Subvention État DSIL Relance 40% - 214 225,93 € HT</p> <p>Total - 535 564,82 € HT</p>
Calendrier	<p>Passation du marché de travaux : juin 2021</p> <p>Tranche ferme (abside, chœur, chapelles) : septembre 2021 à février 2022</p> <p>Tranche optionnelle (nef, clocher, voûte) : mars 2022 à août 2022</p> <p>Réception des travaux : août 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p><i>Indiquer « oui », « non » ou « neutre »</i></p> <p>- L'action émet-elle des gaz à effet de serre (GES) sur le territoire ? L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? <i>Neutre</i></p>



	<ul style="list-style-type: none"> - L'action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique du territoire ? L'action a-t-elle intégré les facteurs de risques naturels ? <i>Oui, prévention des risques liés aux intempéries</i> - L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? <i>Neutre</i> - L'action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? <i>Neutre</i> - L'action est-elle émettrice de pollution ? L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? <i>Neutre</i> - L'action contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité ? <i>Neutre</i> - L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ? <i>Oui, amélioration d'un lieu local de vie sociale</i>
--	---





Annexe 3 – Liste des actions structurantes pour le territoire

TABLEAU 1 : Des actions structurantes et prioritaires, à engager dès 2021 et 2022

Projet	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Coût HT prévisionnel
I. Stratégie de transition écologique			
Rénovation et mise aux normes de l'entrée de l'installation de stockage des déchets et création de locaux pour le centre technique	CCBV	2021-2022	1 514 500 €
Rénovation énergétique, extension et installation d'ombrières photovoltaïques des locaux administratifs et techniques du pôle environnement à Beaufort-en-Anjou	CCBV	2021-2022	
Projet « Destination Katalyse » - sensibilisation au changement climatique	CCBV	2021-2022	27 749 €
AEP - réhabilitation et redimensionnement station d'eau potable de Pontigné ETUDE selon schéma directeur en cours d'élaboration	CCBV	2022	
AEP - sécurisation de la ressource station eau potable Noyant - reconnaissance et nouveau forage, selon schéma directeur en cours d'élaboration	CCBV	2022	200 000 €
AC - construction de la nouvelle station d'épuration de Beaufort en Vallée ETUDES	CCBV	2022	
AC - construction de la nouvelle station d'épuration de Montevroult (études)	CCBV	2022	
AC - étude sur la gestion et devenir des boues de station d'épuration	CCBV	2022	
AC - schéma directeur d'assainissement collectif, secteur Noyantais	CCBV	2021-2022	165 000 €
AC - géoréférencement des réseaux, secteur Noyantais	CCBV	2021-2022	35 000 €



GEMAPI – restaurations des cours d'eau, bassin du Loir	CCBV	2021-2022	
Étude éclairage public	Baugé-en-Anjou	2021	24 000 €
Réfection énergétique mairie St-Georges du Bois	Bois d'Anjou	2021	16 498 €
Diagnostic énergétique des bâtiments communaux (en partenariat avec le SIEML)	Bois d'Anjou	2021-2022	
Rénovation énergétique de l'espace Pessard (équipement sportif) et pose de panneaux photovoltaïques	La Ménitré	2021-2022	400 000 €
Travaux de restauration de milieux naturels dans le cadre du dispositif TEN	La Ménitré	2021-2023	136 000 €
Création de micro-forêt	La Ménitré	2021	11 000 €
Réhabilitation d'un ancien hangar pour créer les locaux tertiaires du pôle « Eau » à Beaufort-en-Anjou	SMBAA	2022-2023	
II. Stratégie de développement économique			
Projet alimentaire territorial	CCBV	2021-2024	186 944 €
Construction de l'atelier-relais n°30 à Baugé (1500 m²)	CCBV	2021	1 300 000 €
Restructuration d'un ancien bâtiment communal pour créer des bureaux-relais à la Ménitré	CCBV	2021	300 000 €
Création d'un village d'artisans à la place d'un ancien bâtiment artisanal désaffecté à Mazé	CCBV	2021	887 000 €
Construction de l'atelier-relais n°31 à Beaufort en Anjou (700 m²)	CCBV	2021	500 000 €
Construction de l'atelier-relais n°32 à Baugé (800 m²)	CCBV	2022	550 000 €



Extension de la ZA Actival (9,97 ha) – études de faisabilité	CCBV	2021-2022	80 000 €
Acquisition des terrains SAMTO, démolition, dépollution et aménagement de petites parcelles viabilisées à destination des artisans	CCBV	2021-2023	500 000 €
Restructuration d'un bâtiment de 2733 m ² anciennement occupé par RTN	CCBV	2021-2022	700 000 €
Construction de la station GNV de Lasse	SCIC BVér	2021	950 000 €
Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire	CCBV	2021-2022	
Réaménagement d'un local communal dans le but d'une transformation en local commercial sur Brion	Bois d'Anjou	2021-2022	
Restructuration et remise aux normes du camping du Port St-Maur	La Ménitré	2021-2022	100 000 €
III. Stratégie de cohésion du territoire			
Plan de mobilité simplifié et schéma directeur des mobilités actives	CCBV	2021-2022	40 000 €
Étude des besoins en accueil et habitat des gens du voyage et projet social local	CCBV	2021-2022	27 600 €
Réhabilitation de l'aire d'accueil de Beaufort en Anjou	CCBV	2022-2023	800 000 €
Réhabilitation de l'aire d'accueil d'Échemiré (Baugé-en-Anjou)	CCBV	2021-2022	210 000 €
Rénovation des écoles de musique de Mazé-Milon et Beaufort-en-Anjou	CCBV	2021-2022	
Extension du cimetière	La Pellerine	2021	43 274 €
Restauration des façades de l'église St-Aubin	La Pellerine	2022	146 555 €
Complexe sportif	Mazé-Milon	2021-2023	3 695 000 €



Mairie	Mazé-Milon	2021-2022	460 760 €
Étude liaisons douces	Baugé-en-Anjou	2021	40 000 €
Résidence senior	Baugé-en-Anjou	2021	85 000 €
City-stade à Clefs	Baugé-en-Anjou	2021-2022	155 000 €
Aménagement rue du Pau Brûlé à Baugé	Baugé-en-Anjou	2021-2022	482 000 €
Rues Zamenhoff et Marthe de la Beausse à Baugé	Baugé-en-Anjou	2021	60 000 €
Chemin de la Noue à Baugé	Baugé-en-Anjou	2022	250 000 €
Diagnostic et travaux eaux pluviales à Cuon	Baugé-en-Anjou	2021	63 400 €
Orgue de Chevire-le-Rouge	Baugé-en-Anjou	2021	80 000 €
Aménagement accueil et liaisons de la Maison France Services	Baugé-en-Anjou	2021-2022	700 000 €
Salle des fêtes du Guédeniau	Baugé-en-Anjou	2021	57 400 €
Boutique tremplin à Baugé	Baugé-en-Anjou	2021	30 000 €
Restaurant à Échemiré	Baugé-en-Anjou	2021	20 500 €
Réfection de la toiture de l'église classée de Denezé-sous-le-Lude	Noyant-Villages	2021	535 564 €
Étude sur la restructuration des bâtiments dédiés au scolaire, aux services périscolaires et extrascolaires	La Ménitrie	2021	
Rénovation / extension de la salle Plantagenêts pour l'école de musique	Beaufort-en-Anjou	2022	
Plan Vélo	Beaufort-en-Anjou	2021-2024	88 912 € en 2021
Agrandissement de la salle communale La Chapelière	Bois d'Anjou	2021-2022	



Les projets structurants du territoire pour conduire sa transformation à moyen et long terme sont les suivants :

TABLEAU 2 : Des actions structurantes, à engager d'ici 2026

Projet	Maître d'ouvrage	Calendrier prévisionnel	Coût HT prévisionnel
I. Stratégie de transition écologique			
Élaboration d'une charte forestière de territoire	CCBV	2022-2024	50 000 €
Mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique	CCBV	2022-2023	
Renouvellement des bennes à ordures ménagères et véhicules de collecte en GNV	CCBV	2022-2026	2 360 000 €
Réhabilitation et mise aux normes des déchetteries pour harmoniser le service rendu à l'usager et améliorer le tri et le réemploi des déchets	CCBV	2023-2024	1 800 000 €
Devenir de l'installation du stockage des déchets non dangereux	CCBV	2022-2023	
Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés : actions pour la réduction des déchets	CCBV	2022-2028	
AEP - sécurisation de la station d'eau potable de Pontigné par un maillage depuis les autres stations	CCBV	2023	
AEP - réhabilitation et redimensionnement station d'eau potable de Pontigné TRAVAUX selon schéma directeur en cours d'élaboration	CCBV	2024	
AEP - renouvellement de réseaux fuyants selon priorisation du schéma directeur en cours d'élaboration	CCBV	2022-2026	
AC - construction de la nouvelle station d'épuration de Beaufort en Vallée TRAVAUX	CCBV	2024-2026	3 500 000 €



AC - construction de la nouvelle station d'épuration de Montevroult TRAVAUX	CCBV	2023	400 000 €
AC - réhabilitation des stations d'épuration de Clefs, Denezé sous le Lude	CCBV	2023-2026	
AC - mise en séparatif de réseau d'assainissement actuellement unitaires	CCBV	2023-2026	
GEMAPI - consolidation des digues de Loire (participation financière de la CCBV)	CCBV	2022-2024	460 000 €
Ouverture du Bois des Valinières	Mazé-Milon	2022-2026	58 333 €
Rénovation énergétique des bâtiments	Mazé-Milon	2022-2026	833 333 €
Réhabilitation thermique de l'école élémentaire	Mazé-Milon	2024-2026	1 387 500 €
Rénovation éclairage public	Baugé-en-Anjou	2021-2026	300 000 €
Vallée des Cartes	Baugé-en-Anjou	2021-2026	637 000 €
Remplacement du parc par des véhicules électriques ou GNV	Baugé-en-Anjou		
Inventaire des zones humides en secteur urbanisé	Baugé-en-Anjou		
Rénovation thermique du bâtiment du chanvre	Beaufort-en-Anjou	2025-2026	
Rénovation thermique du Forum	Beaufort-en-Anjou	2026	
Réhabilitation de logements communaux (remise aux normes et rénovation énergétique)	La Ménitricé	2022-2023	21 000 €
II. Stratégie de développement économique			
Viabilisation de la zone d'activités économiques Actival 3 (lancement des études environnementales en cours)	CCBV	2021-2026	



Création d'une zone d'activités à Mazé (7 ha) - études	CCBV	2022-2026	
Création d'une pépinière à Beaufort - étude de faisabilité	CCBV	2022-2026	
Création d'ateliers-relais et de locaux pour accueillir les entreprises	CCBV	2022-2026	
III. Stratégie de cohésion du territoire			
Mise en place et déploiement d'un système de location de vélos et VAE	CCBV	2022-2026	40 000 €
Équipement numérique de l'école élémentaire	Mazé-Milon	2021-2022	33 333 €
Nouvel espace pour la ludothèque	Mazé-Milon	2021-2022	75 000 €
Opération Anjou Cœur de Village	Mazé-Milon	2022-2026	1 813 702 €
Aménagement de voirie lié au projet d'habitat	Mazé-Milon	2024-2025	554 166 €
Aménagement de liaisons douces	Mazé-Milon	2022-2026	841 666 €
Aménagement de l'école de musique	Mazé-Milon	2022-2024	541 666 €
Réhabilitation de voirie à Fontaine-Milon	Mazé-Milon	2022-2025	416 666 €
Aménagement lié au futur EHPAD	Mazé-Milon	2025-2026	641 666 €
Sécurisation des entrées de ville de Cheviré-le-Rouge	Baugé-en-Anjou	2021-2026	5 116 000 €
Sentiers pédestres	Baugé-en-Anjou	2022-2026	501 500 €
Église St-Laurent de Baugé	Baugé-en-Anjou	2021-2023	2 160 000 €
Église St-Quentin les Beaurepaire	Baugé-en-Anjou	2021-2022	600 000 €
Réaménagement du tribunal	Baugé-en-Anjou	2021-2025	6 111 000 €
Travaux du château de Baugé	Baugé-en-Anjou	2021-2026	324 500 €
Médiathèque dans l'hôtel-dieu	Baugé-en-Anjou	2021-2023	2 591 000 €
Équipements du camping de Baugé	Baugé-en-Anjou	2021-2026	102 000 €



Restructuration d'une école, accueil périscolaire et mairie déléguée à Clefs	Baugé-en-Anjou	2022-2023	
Extension de la maison de santé pluridisciplinaire	Baugé-en-Anjou	2022	
Déploiement de points numériques dans les communes déléguées	Baugé-en-Anjou	2022-2026	
Résidence artistique	Baugé-en-Anjou		
Valorisation des patrimoines, via la gamification	Baugé-en-Anjou	2022-2023	
Modernisation et développement du camping	Baugé-en-Anjou	2022-2023	
Modernisation des gîtes de Le Guédéniau	Baugé-en-Anjou	2023	
Mise en place d'un signalétique informative et touristique	Baugé-en-Anjou	2022	
Harmonisation des bornes de camping-car sur le territoire	Baugé-en-Anjou		
Boucle équestre	Baugé-en-Anjou	2021-2022	
Développement d'un réseau d'ambassadeur	Baugé-en-Anjou		
Écoquartier	Baugé-en-Anjou		
Aménagement du stade de Châteaucoïn	Baugé-en-Anjou		
Développement de liaisons douces : traversant l'agglomération depuis la gare et projet de liaison Beaufort/La Ménitré	La Ménitré		
Restructuration de la traversée d'agglomération, incluant l'effacement de réseau rue M. Leclerc	La Ménitré	2022-2023	200 000 € pour l'effacement des réseaux
Création d'un office municipal associatif	Beaufort-en-Anjou	2022-2023	
Aménagement des Halles	Beaufort-en-Anjou	2025-2026	
Construction d'un théâtre / cinéma	Beaufort-en-Anjou	2025-2026	



Annexe 4 – Annexe financière
Avenant de financement annuel
Contrat territorial de relance et de transition écologique
ANNEXE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de Maine-et-Loire

d'une part,

ET

La communauté de communes Baugeois-Vallée représentée par son Président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Le contrat territorial de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que défini par la communauté de communes Baugeois-Vallée. Cette annexe financière présente les financements pressentis ou accordés au territoire de Baugeois-Vallée dans le cadre du plan de relance de l'État entre septembre 2020 et le 28 juin 2021.

VU le contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le 28 juin 2021 avec la communauté de communes Baugeois-Vallée,

Les parties prenantes, porteurs du CRTE, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

L'annexe cohérent a pour objet de présenter les soutiens financiers pressentis ou accordés par l'État auprès du territoire de Baugeois-Vallée dans le cadre du plan de relance, à la date du 28 juin 2021. Ils sont détaillés à la page suivante.

Ces soutiens sont venus en complément des dispositifs existants en dehors du plan de relance, notamment la DSIL et la DETR, dont les montants attribués en 2020 et 2021 pour la communauté de communes et les communes du territoire ont atteint 1 708 897 €.

Les prochaines versions d'annexe financière intégreront les plans de financement des actions emblématiques portées dans le cadre du CRTE.



Sous-Axe	Mesures du plan de relance	Dispositifs	Nombre de structures	Montant subvention	Montant projet
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain : aide à la densification	Prime "Aide à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)"	1	10 200,00 €	-
Sous-total			1	10 200,00 €	-
Culture	Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture	Soutien aux investissements dans les monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés	1	616 000,00 €	1 548 000,00 €
Sous-total			1	616 000,00 €	1 548 000,00 €
Infrastructures et mobilités vertes	Accélération des travaux d'infrastructures de transport	Diagnostic des ponts des collectivités territoriales	1	Apport en ingénierie	Apport en ingénierie
Sous-total			1	-	-
Rénovation énergétique	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	1	57 180,00 €	57 180,00 €
	Rénovation des bâtiments privés	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	1	6 971,00 €	17 429,00 €
		MaPrimeRénov'	14	972 519,00 €	3 329 676,00 €
Sous-total			16	1 036 670,00€	3 404 285,00€
Soutien aux personnes précaires	Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité	Projets de réhabilitation des aires d'accueil de gens du voyage	1	32 015,00 €	300 000,00 €
Sous-total			1	32 015,00 €	300 000,00 €
Souveraineté technologique	Relocalisation : sécuriser nos approvisionnements stratégiques	Résilience #1	3	4 980 000,00€	4 995 000,00€
	Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires #1	2	870 347,00 €	4 300 000,00€
Sous-total			5	5 850 347,00€	9 295 000,00€
Technologies vertes	Plan de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile (Territoires d'industrie) #1	1	800 000,00 €	1 289 000,00€



Sous-total		1	800 000,00 €	1 289 000,00€
Territoires	Soutien aux collectivités territoriales		DSIL exceptionnelle 2020 DSIL exceptionnelle 2021	1 32 421,00 € 1 286 904,00 € 1 433 084,00€
Sous-total		2	319 325,00 €	1 695 084,00€
Transition agricole	"Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous"	1	33 600,00 €	72 495,00 €
	"Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal"	1	24 374,00 €	59 662,00 €
	Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer	3	75 784,00 €	-
	Renouvellement et développement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	20	222 556,00 €	557 401,00 €
	Stratégie nationale sur les protéines végétales	1	11 840,00 €	29 600,00 €
Sous-total		26	368 154,00 €	719 158,00 €
Total général		54	9 032 711,00€	18 250 527,00€



ARTICLE 2 : Suivi

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le 28 juin 2021 à Baugé-en-Anjou,

Le Préfet de Maine-et-Loire,
représenté par le Sous-Préfet de l'arrondissement
de Saumur,


Samuel GESRET

Le Président de la communauté de communes
Baugeois-Vallée,


Philippe CHALOPIN